

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3520 - JEUDI 27 JUIN 2019

CRISE LIBYENNE

Fayez el-Sarraj implore
une solution africaine

Le président Denis Sassou N'Guesso et Fayez el-Sarraj, le chef du gouvernement d'union nationale de Libye

Reçu en audience, le 26 juin, à Brazzaville, par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le chef du gouvernement d'union nationale de Libye, Fayez el-Sarraj, a exprimé sa volonté de voir l'Union africaine contribuer au retour de la paix dans son pays. « Nous avons parlé du comité de

haut niveau de l'Union africaine que dirige le président Denis Sassou N'Guesso et des accords pour la résolution politique de la crise libyenne afin d'arrêter les forces qui attaquent la Libye », a déclaré en substance l'hôte du chef de l'Etat congolais. [Page 3](#)

CONSEIL DES MINISTRES

Des projets de loi et de décret adoptés
dans les domaines du tourisme
et de la santé

Trois projets de loi au titre du ministère du Tourisme et de l'environnement et treize projets de décret pour celui de la Santé ont été adoptés lors du Conseil des ministres, tenu hier au Palais du peuple, sous l'autorité du président de la République, chef de

l'Etat. Pour ce qui est du premier volet, ils portent respectivement création d'un guichet unique du tourisme, transformation de l'Office de promotion de l'industrie touristique en un établissement public à caractère industriel et commercial, et création d'une

société congolaise d'ingénierie touristique. En matière de santé publique, les treize projets de décret soumis à l'attention du Conseil des ministres sont dédiés à l'institution de programmes nationaux de lutte contre diverses maladies. [Page 5](#)

SANTÉ PUBLIQUE

Début de la campagne de vaccination
contre la poliomyélite[Page 6](#)

INSTITUTIONS PUBLIQUES

Nomination des membres
du Conseil économique,
social et environnemental

Un décret du président de la République, publié le 26 juin, porte nomination des membres du Conseil économique, social et environnemental, l'une des institutions prévues par la Constitution du 25 octobre 2015. Les soixante-quinze membres composant l'assemblée consultative qui œuvre auprès des pouvoirs publics pour des questions relevant de son domaine de compétence sont proposés par le président de la République, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre, ainsi que par

diverses associations savantes et de la société civile. L'article 198 de la Constitution stipule que « la fonction de membre du Conseil économique, social et environnemental, est incompatible avec celle de parlementaire, de membre du gouvernement, de membre de la Cour constitutionnelle, de préfet, de maire, de sous-préfet et de conseiller local ». Notons que les anciens ministres Emilienne Raoul et Benjamin Bounkoulou font partie des membres du nouveau Conseil.

[Page 4](#)

CHINE-AFRIQUE

Réinventer un nouveau
modèle de coopération

Le ministre Jean-Claude Gakosso

En marge de la réunion des coordonnateurs de la mise en œuvre des actions de suivi du Forum sur la coopération sino-africaine, tenue du 24 au 25 juin dans la capitale chinoise, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger a évoqué avec *Les Dépêches de Brazzaville* l'avenir de la relation Chine-Afrique.

Jean-Claude Gakosso souligne la convergence de vues entre les deux parties ainsi que l'approche dynamique de cette coopération inédite réciproquement avantageuse. [Page 11](#)

Éditorial

Que penser ?

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Que penser ?

Oui, que faut-il penser de ce qui se passe au Proche et au Moyen-Orient où Israël, l'Arabie saoudite, les Etats-Unis s'en prennent à tort ou à raison à l'Iran qu'ils accusent de tous les maux et s'emploient à l'asphyxier sur le plan économique ? Ceci, résumé en quelques phrases, qui reflète à n'en pas douter l'opinion de la plupart des dirigeants mondiaux et de la grande majorité de la communauté internationale.

1) Croire que l'on parviendra à mettre à terre une nation multimillénaire qui a joué un rôle majeur dans l'Histoire des civilisations et qui occupe dans la sphère géographique du Levant une place stratégique relève de l'utopie, du mythe, de l'obsession. Aussi puissants que soient les moyens utilisés pour le mettre à terre et chasser ceux qui le gèrent dans le moment présent, l'Iran finira par desserrer le carcan qui cherche à l'étouffer. Il en a fait la démonstration à de multiples reprises dans les siècles, les millénaires passés.

2) La capacité de nuire des mollahs qui le dirigent depuis la chute du Shah Mohammad Reza Pahlavi en l'an 1979 est très largement sous-estimée par ceux qui s'emploient à les chasser à leur tour du pouvoir. Gouvernant la très puissante communauté musulmane chiite qui contrôle une grande partie du Proche et du Moyen-Orient, ces mêmes mollahs ont la capacité de provoquer un conflit avec les Sunnites saoudiens et autres qui prendrait instantanément une dimension quasi planétaire et auquel personne ne serait capable de mettre un terme.

3) Outre sa position géographique qui lui permet de contrôler le détroit d'Ormuz, la Mer d'Oman et le golfe Persique par où transite près d'un tiers de la production mondiale d'hydrocarbures, l'Iran bénéficie du soutien discret mais bien réel de grandes puissances comme la Russie qui voit à juste titre la crise présente comme une occasion inespérée de chasser les Américains de cette partie du monde. Si le conflit vient à dégénérer, les appuis dont Téhéran dispose se révéleront donc beaucoup plus puissants et divers qu'on ne le croit.

Espérons que le président des Etats-Unis prendra, avant qu'il soit trop tard, la mesure du risque qu'il fait courir à la communauté internationale dans son ensemble en provoquant les Iraniens contre l'avis de sa propre administration.

Les Dépêches de Brazzaville

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Plus de dix mille unités recensées au Congo en 2017

L'humanité célèbre, le 27 juin de chaque année, la Journée mondiale des micro, petites et moyennes entreprises. Au Congo, la ministre de tutelle, Yvonne Adelaïde Mougany, a délivré le message du gouvernement, dans lequel elle a précisé que le pays a enregistré plus de dix mille petites et moyennes entreprises il y a deux ans, pour un chiffre d'affaires de plus de quatre milliards francs CFA.

L'évènement sera célébré en différé, le 2 juillet à Brazzaville, à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères. Cette deuxième journée se tiendra conformément à la proclamation de l'Assemblée générale des Nations unies du 6 avril 2017.

Dans son message, Yvonne Adelaïde Mougany a fait un état des lieux satisfaisant du secteur des Petites et moyennes entreprises (PME) et de l'artisanat. Il ressort de cette esquisse de bilan que le gouvernement a recensé, courant 2017, plus de dix mille PME. Ce nombre a généré au total 218 257 emplois permanents et temporaires, apportant en 2016, une valeur ajoutée globale chiffrée à 4 368,6 milliards FCFA.

Parlant du secteur informel, la ministre des PME a précisé que la cartographie du secteur informel, réalisée à la fin 2018 sur six départements, a renseigné qu'il existe à ce jour environ 40 206 unités économiques, employant 73

322 personnes. Ce nombre a généré en 2017, a-t-elle poursuivi, un chiffre d'affaires de plus de 3073 milliards FCFA. Pour la ministre des PME, de l'artisanat et du secteur informel, cette bonne santé de ce secteur augure des lendemains meilleurs dans la diversification de l'économie congolaise que le gouvernement considère comme son cheval de bataille. « Afin de favoriser l'accroissement de l'impact de toutes les entités dans la modernisation, la diversification et la croissance soutenue de notre économie, le gouvernement s'attelle à mener les réformes appropriées, conformément aux instructions du chef de l'Etat », a indiqué Yvonne Adelaïde Mougany.

Le Pnud associé à la commémoration de la journée des PME

Un jour auparavant, notamment le 25 juin, la ministre des PME s'était entretenue sur la question avec le représentant résident du Programme des

Nations unies pour le développement (Pnud) au Congo, Maleye Diop. L'entretien entre les deux personnalités a porté sur les modalités d'organisation conjointe de cet événement, mais aussi et surtout sur le rôle que chacune des parties devrait jouer lors de cette célébration afin d'en donner une nouvelle dimension. « Avec la ministre, nous avons parlé de la préparation de la deuxième édition de la Journée internationale des micro, petites et moyennes entreprises à laquelle elle a sollicité l'implication du Pnud. Ce programme est enthousiaste et heureux d'être associé à cette fête qui va parler des problématiques des PME », a affirmé le représentant résident du Pnud au Congo. Lors de ces festivités, des experts des PME animeront des ateliers et conférences-débats sur les enjeux et l'apport des PME dans la diversification de l'économie et le développement du Congo.

Firmin Oyé

EXPOSITION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE SINO-AFRICAIN

Le Congo prend part à la manifestation

La ville de Changsha, dans la province de Hunan, en Chine, abrite du 27 au 29 juin, la première édition de l'évènement qui réunira les délégués chinois, des organisations internationales et des cinquante-quatre pays d'Afrique. Une délégation congolaise composée des membres du gouvernement et d'autres acteurs prend part à cette exposition.

« Coopération gagnant-gagnant pour un partenariat économique plus étroit Chine-Afrique », c'est le thème de la rencontre qui s'inscrit dans le droit fil des conclusions de la dernière édition du Forum sur la coopération sino-africaine, tenue en septembre 2018 à Beijing, la capitale chinoise.

L'exposition de Changsha représente une opportunité supplémentaire pour les parties chinoise et africaine de renforcer davantage leurs liens économiques et commerciaux.

Elle devrait aussi leur permettre de promouvoir les échanges économiques, de même que la coopération dans les domaines du commerce, des investissements, des techniques agricoles, des in-

frastructures, des finances, de l'énergie, de l'industrie.

Premier partenaire commercial de l'Afrique, la Chine entend apporter une forte impulsion au développement de ses relations avec le continent noir à travers une coopération fondée sur l'entente, le respect mutuel et le principe du partenariat gagnant-gagnant. L'expansion économique de la Chine influe sur ses relations avec l'Afrique.

Le volume des échanges commerciaux entre les deux parties a connu un bond spectaculaire passant de sept cent soixante-cinq millions de dollars en 1978 à cent soixante-dix milliards de dollars en 2017. Il était estimé à deux cent vingt milliards de dollars en 2015

et pourrait atteindre quatre cents milliards de dollars en 2020, selon les statistiques du Fonds de développement Chine-Afrique.

Le stock des investissements chinois sur le continent africain était évalué à quelque cent dix milliards de dollars en 2018. Plus de la moitié des Etats africains ont porté leur coopération avec la Chine au niveau du partenariat stratégique global.

Cette coopération se développe aussi dans le cadre de l'initiative chinoise « la Ceinture et la route », de l'agenda 2063 de l'Union africaine, des Objectifs de développement durable (2030) des Nations unies.

Christian Brice Elion

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Électricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

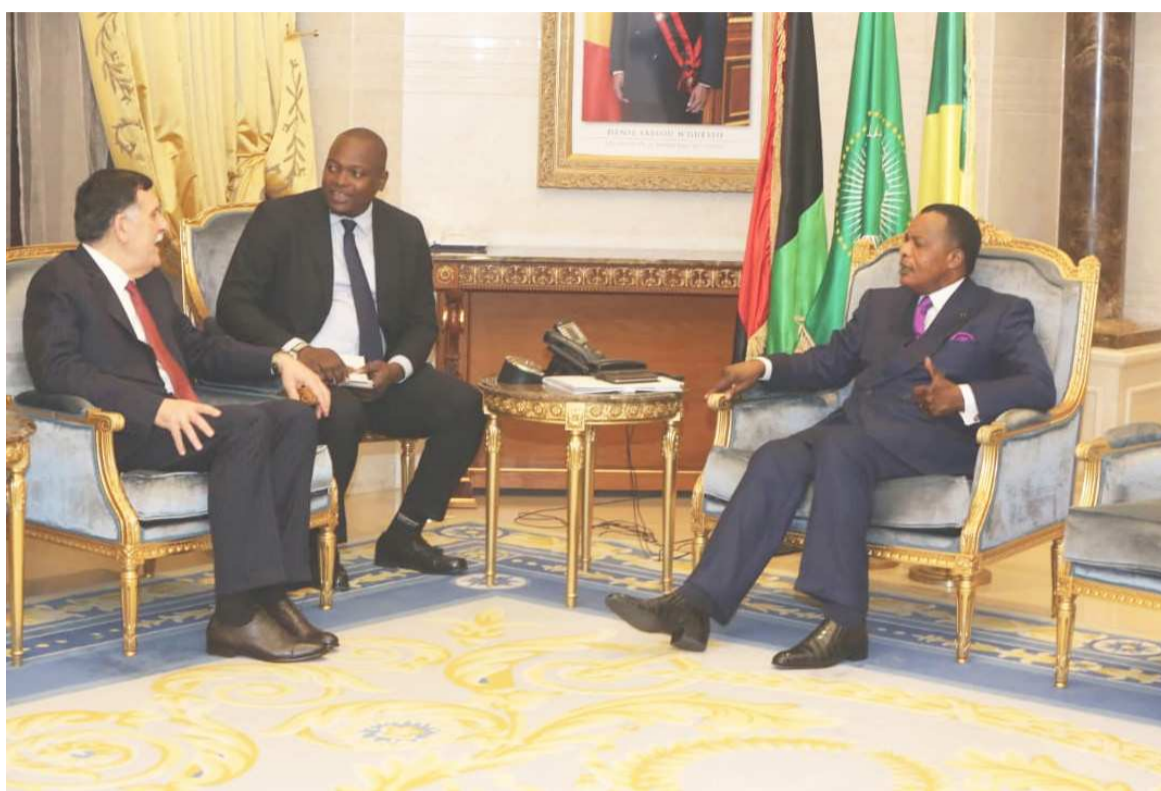
CRISE LIBYENNE

Fayez el-Sarraj implore une solution africaine

Reçu en audience, le 26 juin, à Brazzaville, par le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, le chef du gouvernement d'union nationale de Libye, Fayez el-Sarraj, a exprimé sa volonté de voir l'Union africaine contribuer au retour de la paix dans son pays.

« Nous avons parlé du comité de haut niveau de l'Union africaine que dirige le président Denis Sassou N'Gusso et des accords pour la résolution politique de la crise libyenne afin d'arrêter les forces qui attaquent la Libye », a déclaré en substance l'hôte du chef de l'Etat congolais, avant d'ajouter : « Le président Denis Sassou N'Gusso est confiant et nous apporte son aide pour la sortie de crise. Nous sommes également confiants de la position de l'Union africaine pour qu'elle œuvre dans le même sens ».

Fayez el-Sarraj a aussi souligné la place que son pays est appelé à prendre aux côtés d'autres nations s'il recouvre la tranquillité : « La Libye a un rôle très important en Afrique et si Dieu le veut, notre pays reprendra la place qui était la sienne



Le président Denis Sassou N'Gusso et le Premier ministre libyen Fayez el-Sarraj lors de l'audience

avant ». Lorsqu'il évoque les forces qui attaquent la Libye, le chef du gouvernement d'union nationale libyenne qui siège à Tripoli fait sans doute allusion aux hommes du maréchal Khalifa Haftar. Depuis le 4 avril, ce dernier avait lancé une offensive destinée à prendre la capitale du pays. Depuis lors, des combats se déroulent autour de Tripoli faisant de nombreuses victimes civiles.

Ayant récemment émis l'idée d'une conférence de réconciliation qui aboutirait à l'organisation d'élections libres, Fayez el-Sarraj souhaiterait voir l'Union africaine s'impliquer davantage sur cette perspective. D'où sa visite à Brazzaville pour en parler de vive voix avec le président du comité de haut niveau de l'organisation continentale sur la crise libyenne, Denis Sassou N'Gusso.

Gankama N'Siah

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Le groupe Vox TV propose quelques pistes

Le directeur général du groupe, Arsène séverin Ngouela, a présenté, le 25 juin à Brazzaville lors d'un point de presse, l'ouvrage «Congo terre d'investissements»; un livre blanc qui est en fait une synthèse des thèmes débattus lors de la première édition du forum Vox éco. Il sera distribué gratuitement.

Le manuel de soixante pages tiré en cinq mille exemplaires a été édité depuis mai dernier. Il est reparti en trois chapitres dont le premier est consacré aux dossiers publics, notamment ce que fait l'Etat pour assainir le climat des affaires. Le deuxième traite de l'action du secteur privé, une possibilité d'accéder à l'investissement. Le troisième, quant à lui, porte sur les services d'accompagnement de l'Etat et du secteur privé, précisément des cabinets.

«Le Congo dispose d'un potentiel énorme pour booster son économie. Notre rôle est de favoriser le dialogue entre le public et le privé sur des questions d'intérêts nationaux», a indiqué Arsène Séverin, parlant de l'importance de l'ouvrage «Congo, terre d'investissements», pour la recherche des voies et moyens de la diversification de l'économie du pays.

Signalons que la deuxième édition du forum Vox éco aura lieu en juillet et aura pour thème « L'agriculture ». Rencontre d'échanges entre les autorités institutionnelles et acteurs économiques, elle vise à mutualiser les idées afin de relancer l'économie congolaise. Le forum Vox éco est une organisation simple, exempte de toute exigence protocolaire. Il se présente comme une opportunité pour les économistes, les analystes, mais aussi pour les industries, les partenaires bilatéraux et multilatéraux de construire un nouveau modèle économique.

Gloria Lossele (stagiaire)

CONGO/ BANQUE MONDIALE

L'exécution des projets au centre des échanges

Les coordonnateurs des projets financés par le portefeuille de l'institution financière en République du Congo ont épinglé, lors d'une réunion tenue récemment à Brazzaville, les difficultés, forces et faiblesses constatées dans la mise en œuvre de ces différents projets. Une rencontre s'inscrivant dans le cadre du suivi des accords de financement entre les deux parties.



Les coordonnateurs posant avec le directeur de cabinet de la ministre du Plan

La rencontre, première du genre, a été présidée par le directeur de cabinet de la ministre du Plan, Ferdinand Sosthène Likouka. Elle a été une occasion pour les différents participants d'échanger leurs expériences respectives dans l'exécution des projets.

Pour le directeur de cabinet, cette démarche engagée par le ministère en charge du plan s'inscrit aussi dans une logique visant à s'enquérir des difficultés que rencontrent les coordonnateurs dans l'exécution des projets afin de les aider à mieux les surmonter.

« Nous pensons qu'il est de notre responsabilité morale d'organiser ce genre de rencontre pour aider les coordonnateurs à sortir des situations de fragilité. Nous allons continuer à chercher des moyens inédits et innovants pour les aider à réussir », a indiqué Ferdinand Sosthène Likouka.

Par ailleurs, les participants ont planché tout au long des échanges sur les problématiques liées à la conception des projets, aux accords de financement et délais de

mise en vigueur, aux restructurations et au leadership réel des coordonnateurs. « Nous avons échangé sur deux questions essentielles, notamment comment suivre les accords de financement puis comment faire que l'exécution du projet se passe mieux. Les échanges ont été très fructueux », a fait savoir Isidore Ondoki, coordinateur du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdac).

Nécessité de pérenniser les rencontres entre les deux parties

C'est ainsi qu'au sortir de cette première réunion, la nécessité de perpétuer ce genre de rencontres s'est dégagée. Une approche rotative a été adoptée pour permettre au gouverneur de la Banque mondiale pour le Congo, Olga Ghislaine Ebouka-Babakas, ministre du Plan, de faire la ronde des projets.

La prochaine rencontre est prévue à la fin de ce mois, au siège du Pdac. Elle portera sur les questions relatives à la fiscalité et à la sécurité sociale des personnels des unités de coordination des projets. Ce qui

représente pour le directeur de cabinet une occasion de visiter les lieux de travail des différents projets pour se rendre compte de leur réalité. « Nous devons accélérer la mise en place d'un cadre d'échanges sur des bases solidaires et durables. Cela nous permettra de nous employer à créer les conditions d'une plus grande synergie entre les projets en améliorant la gouvernance, en réduisant les risques réels, de sorte que les projets profitent à notre population », a assuré Ferdinand Sosthène Likouka.

Les projets financés par la Banque mondiale au Congo sont le Pdac; le Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité ; le projet Lisungi système des filets sociaux ; le Projet de développement des compétences pour l'employabilité ; le Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif; le Projet eau, électricité et développement urbain ; Central african backbone ; le Projet forêt et diversification économique enfin le Projet des réformes intégrées du secteur public.

Lopelle Mboussa Gassia

DÉCRET N° 2019 - 161 DU 26 JUIN 2019

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ; ;

Vu la loi organique no 27-2 18

fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental ;

Vu le décret no 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du .Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret no 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du

Gouvernement ;

Vu le décret no 2019-58 du 28 mars 2019 fixant les modalités de désignation des membres du Conseil économique, social.et environnemental,

DECRETE:

Article premier : Sont nommés membres du Conseil économique, social et environnemental ainsi qu'il suit :

- Mme Michèle Sophie MATESSA-MPOMBO ;
- Mme Esther NOTE.

•Au titre du Président de la République

-Mme Emilienne RAOUL ;
-M. Benjamin BOUNKOULOU.

• Au titre des confessions religieuses : M. Lambert KIONGA;

- Mme Hodja Emma DECORADS ;
- Mme BANTSIMBA née-Leatitia Asnath FOULA BAMOUEN;l
- Mme Anna Zoly BANTSIMBA NGONGO ;
- Mme Elisabeth MINGUIELI.

•Au titre du Président du Sénat :

- . M. Jean Marie BOPOUMBOU.

•Au titre du Président de l'Assemblée Nationale

- M. Maurice Claude MALELA SOBA.

•Au titre des professionnels de l'environnement :

- M. Blaise Fr:eddy N'GIIIMB;l
- Mme Alicia Julbet BIANGUE-SOUNDA.

Au titre du Premir ministre chef du du Gouvernement :

- M. Jean TSEKE MOUKILA.

•Au titre des associations paysannes :

- Mme Blanche Thérèse BEMBI-BOULOU ;
- M. MASSOLO TIALEKOU ;
- Mme Albertine MBOUSS;l
- Mme Chardine NDOUANGA ;
- Mme Valentine NDAN;l
- M. Serge Guy Romain DIMI
- Mme Julienne NGOTALA DJANAMBELE ;
- Mme Gisèle MBOLLO AMIBEBOL ;
- Mme Hideral Clancelvie Didette BANZOUZI ;
- Mme MINENGUE née Marie Florence NZELNI GOULOU ;
- Mme Ardèche TATY ;
- Mme Charlotte NGNAGBALE.

Au titre des syndicats des travailleurs :

- Mme Rosalie Françoise EBONDEABEKA ;
- M. Daniel MONGO ;
- M. Sébastien EBAO ;
- M. Gilbert Sédar ANDZOUANA ;
- Mme Angèle ELOBAKIMA ;
- Mme Pauline OBIENTO ;
- M. Elault BELLARD BELLO ;
- M. Joseph BAKANDILA ;
- M. Lambert DJOBO ;
- M. Jean Bernard MALOUKA ;
- Mme Marie Hélène AKIRA.

• Au titre des coopératives agricoles et non agricoles :

- Mme Bertille MAKAN;l
- Mme MASSALA née Guiri Léa Véronique MYOKOLO ;
- M. A pollinaire MOYOMBO ;
- Mme Thérèse PANDI ;
- Mme Félicité Clarisse BANTANTOU ;
- Mme IBARA née Germaine OKINGA ;
- M. Anatole ITOUA ONGUELET ;
- Mme Francine NDZILA ;
- Mme Berthe'DOUKbRb BEGUEL ;
- M. Célestin NGOTENI ;
- Mme Brigitte ICKONGA ;
- M. Basile NKOUA.

• Au titre des organisations patronales :

- Mme MAMPOUY A née Julie Agathe MISSAMOU ;,
- M..Jean Cyr MAYALA ;
- M. Vincent NGAMI ;
- Mme Joséphine NZINGOULA ;
- M. Gabriel BOPAKA ;
- M. Jean GALESSAMY-IBOMBOT.

• Au titre des chercheurs et des universitaires :

- Mme Laure Stella GHOMA LINGUISS;l
- Mme Jocelyne Renée DHELLOT ; M. Macaire BATCHI.

•Au titre des chambres de commerce :

- M. Paul OBAMB;l
- Mme NGOMA-NGOMA née Rose NSAY;l
- Mme BOKAMBA née Marceline Sylvie NSONA. ;
- M. Victor ONGAGNA.

•Au titre des associations non gouvernementales à vocation économique :

- Mme Régine GOMA ;
- M. Samuel NZINGOULA.

•Au titre des associations non gouvernementales à vocation sociale

- Mme Sophie Léocadie ODOU ;
- M. Jean DIAMOUANGANA.

•Au titre des associations non gouvernetnetales à vocation environnementale :

- M. Sébastien SOUZA SA VETO ;
- M. Louis Patrice NGAGNON.

• Au titre des professions libérales :

- Mme MONDJO née Imelda OTSOA MOUAPO ;
- M. Jean Didier BDIIE ;
- M. Camille ITOUA GATSE ;
- Mme Rosa Chanelle Inyongi OLLESSONGO ;
- M. Claude Joël PAKA ;
- Mme GOKABA née Charlotte OKEMBA OKA KA ;
- M. Franck Patrick NOMBO ;

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo./-

2019 - 161 Fait à Brazzaville le 26 juin 2019

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA.-

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,
de l'industrie et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des finances et du budget,

Calixte NGANONGO.-

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 26 juin 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 26 juin 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Seize affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir : Trois projets de loi, au titre du ministère du Tourisme et de l'environnement ; Treize projets de décret, au titre du ministère de la Santé et de la population.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour a eu à son ordre du jour des affaires dont le principal objet, pour celles qui concernent le secteur du tourisme, est la poursuite de la politique de diversification économique engagée par les pouvoirs publics depuis quelques années. Il s'agit de sortir notre pays du tête-à-tête, hélas souvent stérile avec ses seules ressources naturelles, ressources dont la valorisation est elle-même dépendante de fluctuations qui ne sont pas maîtrisées par les acteurs économiques ou les décideurs nationaux.

Les textes présentés par le ministère de la Santé et de la population ont, quant à eux, pour objet d'organiser un service public de santé plus efficace grâce à la prise en compte ciblée des pathologies responsables de la grande majorité des maux dont souffrent la population, et partant, demeurent les causes de la grande majorité des décès enregistrés dans notre pays. Après ce propos liminaire, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 26 Juin 2019.

I/- Ministère du Tourisme et de l'environnement

11/-Projet de loi portant création du Guichet unique du tourisme

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement, a précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet de société du président de la République, « La Marche vers le développement », devenu la charte de l'action quotidienne du gouvernement, vise à engager la diversification de l'économie nationale. Dans cette optique, le tourisme est identifié comme un des secteurs susceptibles de jouer un rôle important en la matière.

Il s'agit donc de doter ce secteur d'un organisme chargé de mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques en matière de tourisme et de s'assurer d'une meilleure gouvernance de ce pan de notre activité économique appelé à devenir de plus en plus important.

C'est ainsi qu'il est ici proposé la création d'un établissement public à caractère administratif chargé de remplir cette mission d'intérêt général, sous le contrôle de l'Etat et des collectivités locales, organisme dénommé Guichet unique du tourisme.

Ce Guichet unique du tourisme a pour vocation de regrouper tous les services et structures impliqués dans le processus de déroulement des formalités administratives, susceptible de faciliter l'accompagnement des investisseurs décidés à s'impliquer dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie

Il aura pour missions principales :

- D'assister les opérateurs dans la création des établissements du tourisme et de l'hôtellerie ;

- De faciliter l'accomplissement de procédures simplifiées d'octroi des agréments, des autorisations, des licences d'exploitation des activités du tourisme.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, s'est félicité de la mise en œuvre de la réforme du service public chargé de la promotion du tourisme.

Le chef de l'Etat a cependant insisté sur le caractère dérogaire et exceptionnel du type de gouvernance ainsi proposé, en ce sens que le Guichet unique doit spécifiquement permettre, pour ce secteur, à promouvoir de manière prioritaire, l'atteinte des objectifs de diversification contenus dans le programme d'action des pouvoirs publics.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé la loi portant création du Guichet unique du tourisme. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/- Projet de loi portant transformation de l'Office de promotion de l'industrie touristique en un établissement public à caractère industriel et commercial

Poursuivant son propos, et présentant le texte concerné, la

ministre Soudan-Nonault a indiqué aux membres du Conseil des ministres que l'objectif constant de diversification rappelé ici, devait permettre le développement d'une industrie touristique performante.

Il s'agit donc de doter notre pays d'une armature juridique adaptée aux exigences nouvelles de la promotion touristique. A cet effet, l'Office de promotion de l'industrie touristique, créé par la loi n°20-2013 du 26 septembre 2013, a vocation de devenir un établissement public à caractère industriel et commercial.

Cette réforme a pour objet de donner davantage de souplesse à cet Office, en lui permettant de mener à bien ses missions de promotion touristique tout en étant étroitement encadré par l'Etat, seul juge de l'intérêt général.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant transformation de l'Office de promotion de l'industrie touristique en un établissement public à caractère industriel et commercial. Il sera transmis au parlement pour adoption.

3/- Projet de loi portant création de la Société congolaise d'ingénierie touristique

Enfin, la ministre Soudan-Nonault a présenté aux membres du Conseil des ministres un projet de création d'un organisme chargé de mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'aménagement et d'équipement touristiques.

Cet établissement à caractère administratif disposera de l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de ses missions d'intérêt général, et ce sous le contrôle de l'Etat.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de la Société congolaise d'ingénierie touristique. Il sera transmis au parlement pour adoption.

II/- Ministère de la Santé et de la population

Treize projets de décret portant création des programmes nationaux de santé

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé et de la population en mission, M. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que les textes soumis à leur examen et adoption sont le fruit des recommandations des Assises nationales de la santé tenues à Ewo, département de la Cuvette ouest, sous l'égide du Premier ministre, chef du gouvernement, en décembre 2016.

Les conclusions de ces Assises ont servi de matrice aux objectifs en matière de santé contenus dans le Plan national de développement 2018-2022. Elles ont également permis de dresser un état des lieux de la santé dans notre pays, et aidé à articuler une réponse institutionnelle afin de faciliter la résolution des problématiques prioritaires.

Cette réponse a pu être identifiée au terme d'une démarche participative fondée sur les évidences scientifiques, mais également sur la contribution de l'ensemble des cadres et personnels de santé ainsi que sur l'implication des partenaires techniques et financiers

Le ministre Coussoud-Mavoungou a précisé aux membres du Conseil des ministres que le Congo se trouve en phase de transition épidémiologique. Cette situation se caractérise par une double charge de morbidité et de mortalité.

Cette charge concerne en premier lieu les maladies infectieuses transmissibles (tuberculose, VIH-sida, schistosomiase, trypanosomiase, etc.), mais aussi le paludisme, pathologies globalement responsables d'environ 57% des décès dans notre pays, majoritairement chez les enfants, les femmes et les jeunes adultes.

Elle concerne en deuxième lieu des maladies chroniques non

transmissibles telles que l'hypertension artérielle, les maladies cardiovasculaires (AVC), le diabète, les cancers, etc. Ces maladies chroniques sont responsables de 33% des décès au Congo, selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé.

Il convient de citer, en troisième lieu, l'existence d'affections particulières telles que la drépanocytose qui touche directement 2% des nouveau-nés, et dont le trait est présent chez un quart de la population congolaise.

Les projets de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres traduisent la volonté du gouvernement de garantir à l'ensemble de la population l'accès et la disponibilité de soins de santé de base, grâce à la mise en place de programmes nationaux de santé spécifiques identifiés sur la base du profil épidémiologique du Congo.

Ces programmes spécifiques auront pour caractéristique principale d'institutionnaliser la mesure de performance, afin d'évaluer l'efficacité de la réponse. Ils permettront également la détermination d'un paquet minimum de soins et services promotionnels, préventifs et curatifs, dont la pratique et l'efficacité auront été suffisamment documentées.

Leur détermination aura pour premier avantage de consacrer la mise en place, en supervision de chaque programme, d'une coordination nationale à vocation interministérielle, afin de renforcer l'efficacité de la réponse à apporter.

Elle aura comme autres avantages d'aider à la mobilisation des ressources budgétaires nationales et de faciliter celle des concours attendus des partenaires techniques et financiers internationaux.

Ainsi, treize programmes nationaux suivants ont été retenus. Neuf d'entre eux seront créés par les décrets soumis ce jour à l'examen du Conseil des ministres.

- Le programme national de lutte contre le cancer ;
- Le programme national de lutte contre les hépatites virales ;
- Le programme national de lutte contre l'onchocercose ;
- Le programme national de lutte contre la lèpre, le pian et l'ulcère de Buruli ;
- Le programme national de lutte contre la schistosomiase ;
- Le programme national de lutte contre la trypanosomiase humaine africaine ;
- Le programme national de lutte contre l'insuffisance rénale ;
- Le programme national de santé mentale ;
- Le programme national de lutte contre les infections nosocomiales.

Quatre d'entre eux étant déjà fonctionnels, les décrets les concernant viennent régulariser leur situation juridique. Il s'agit des :

- programme élargi de vaccination ;

- programme de lutte contre le paludisme ;

- programme de lutte contre le VIH/sida ;

- programme de lutte contre la tuberculose.

Les programmes ainsi créés seront placés sous la coordination d'une structure interministérielle à établir. Cette structure rassemblera, outre le ministère en charge de la santé, les ministères concernés par chaque problématique.

Structurés de manière identique, chacun des programmes sera doté d'une direction du programme, de départements spécifiques ainsi que d'un comité scientifique d'appui.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les treize projets de décret portant création des programmes nationaux de santé soumis à son examen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h30.

Fait à Brazzaville, le 26 juin 2019

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

SANTÉ PUBLIQUE

Lancement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite

L'opération qui se fera sur toute l'étendue du territoire national, du 26 au 30 juin, a pour cible les enfants de zéro à 5 ans ainsi que les femmes enceintes.



Le ministre Coussoud-Mavoungou lançant la campagne de vaccination

Au Congo, la neuvième édition de la semaine africaine de vaccination a pour point d'orgue la campagne de vaccination contre la poliomyélite. Elle est célébrée sur le thème « Protégés ensemble ; les vaccins ça marche ». « L'initiative répond à l'impérieuse nécessité d'augmenter les taux de couverture en vue de renforcer l'immunité des enfants âgés de 0 à 59 mois et des femmes enceintes », a indiqué le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, en lançant la campagne de la vaccination à Brazzaville. Ainsi, il a appelé les parents à ouvrir grandement leurs portes pour accueillir les vaccinateurs qui passeront de maison en maison. « Le gouvernement veillera à ce qu'aucun enfant ne reste en marge de cette campagne de vaccination », a assuré le ministre.

Selon la représentante de l'Unicef, Micaela Marques de Sousa, le Congo a accompli des progrès considérables en matière de vaccination cette der-

nière décennie. « Aucun cas de poliomyélite sauvage n'a été enregistré dans le pays depuis 2011 », a fait savoir la diplomate onusienne. Autant dire que le Congo est déterminé à maintenir son statut de « pays libre de poliomyélite » pour contribuer à la certification du continent étant donné que dans l'agenda de la communauté internationale, l'éradication de cette pathologie d'ici à 2022 reste un objectif majeur. Micaela Marques de Sousa a donc réaffirmé l'engagement des agences du système des Nations unies et d'autres partenaires à appuyer le Congo.

Soutien logistique

Cette campagne de vaccination se fera jusque dans les contrées les plus reculées du pays. Les partenaires techniques et financiers ont donc matérialisé leur soutien en mettant à la disposition du Programme élargi de vaccination des équipements afin de faciliter la conservation des vaccins et la mobilité des acteurs impliqués. Le gouvernement a acquis huit réfrigérateurs

à énergie solaire répondant aux normes pour le stockage des vaccins et autres intrants, deux véhicules et dix hors bord pour assurer la distribution des vaccins dans le cadre de la mise en œuvre de la vaccination avancée et mobile, un lot de matériel de néonatalogie également, grâce au financement de l'Alliance Gavi à travers l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef.

En rappel, la précédente édition de la semaine africaine de vaccination a largement contribué à l'amélioration de la couverture vaccinale dont le taux national pour l'antigène de référence est passé de 69% en décembre 2017 à 76% en juillet 2018, soit un gain de sept points en un semestre, a indiqué le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou. « La vaccination est une intervention majeure de santé publique dont le bénéfice pour la survie et le développement de l'enfant n'est plus à démontrer », a-t-il conclu, au nom de son homologue de la Santé et de la population en mission.

Rominique Makaya

RELIGION

Les musulmans congolais sensibilisés au pèlerinage à la Mecque

Le Comité national du pèlerinage du Congo a invité, le 23 juin, les fidèles à se faire enregistrer pour le pèlerinage du mois d'août, en Arabie saoudite.

L'appel a été lancé lors de la réunion d'évaluation des activités trimestrielles organisée à Brazzaville, sous la conduite du coordonnateur général du comité, Bernard Soumana Yoka, intronisé le 31 mars dernier par le président du Conseil supérieur islamique, El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka.

Le calendrier de ce comité prévoit la date limite pour l'enrôlement la

fin de ce mois. Les pèlerins quitteront la terre congolaise le 30 juillet, pour revenir le 27 août.

En ce qui concerne le volet des activités réalisées, le comité national a souligné que les résultats sont significatifs, notamment l'obtention pour la première fois dans l'histoire de l'organisation du pèlerinage, d'un quota de quatre cent quarante pèlerins pour le Congo.

Parmi ceux-ci, figurent également l'harmonisation des relations avec l'administration publique congolaise, le plaidoyer du Congo pour les mesures exceptionnelles auprès du ministre de l'Oumra et du pèlerinage du royaume d'Arabie saoudite ainsi que l'acquisition de l'équipement technique et opérationnel pour l'octroi des visas d'accomplissement de ce déplacement à la Mecque.

Lydie Gisèle Oko

28E JOURNÉE DE LA CONCORDE NATIONALE ET DE LA RÉCONCILIATION À OYO

L'histoire et l'événement

Du 10 au 12 juin à Oyo, dans le département de la Cuvette, le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstitution du Congo (CSCPRC) a organisé les activités commémoratives de la Journée de la Concorde nationale et de la réconciliation sur le thème « Réconciliation nationale et marche vers le développement : le cas d'Oyo », comme pour marquer un tournant par rapport à ce qui s'est fait entre 2009 et 2018 sous l'angle de la paix.

En effet, sur le plan historique, il est bon de relever que lors du Dialogue national sans exclusive de 2001, les signataires de la convention avaient noté avec satisfaction les efforts de reconstruction déployés par le gouvernement après la guerre de 1997. Ils s'étaient engagés, dans la systématisation de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, à poursuivre les efforts à tous les niveaux, notamment dans le cadre institutionnel, le volet social et humain, et le développement économique.

Concernant le développement économique, les participants à ce dialogue avaient indiqué que pour améliorer la croissance, le Congo devait déployer les efforts dans les directions ci-après :

- L'augmentation de la productivité ;
- La transformation positive des structures économiques ;
- La réduction des inégalités entre les villes.

Ce qui a été organisé à Oyo et qui s'est résumé par la visite des neuf sites, l'atelier encadré par la FAO au profit des jeunes producteurs agricoles d'Oyo, d'Owando et de Makoua, la causerie-débat avec deux sous-thèmes et les activités socioculturelles s'inscrit bien dans le volet « reconstruction » qui ressortit bien à la compétence du CSCPRC, conformément à ses textes fondateurs.

Au regard de l'ensemble des activités menées, on peut être permis de retenir que la ville d'Oyo et ses environs constituent comme la préfiguration de la « Zone économique spéciale Oyo-Ollombo »

L'analyse des forces, faiblesses et opportunités de ce milieu a permis aux deux cent quarante participants de se fixer sur ce qui suit et de recommander quelques pistes d'orientation :

- Oyo constitue un véritable havre de paix ;
- Quelles précautions prendre de nouveau pour le renforcement de la paix et de la concorde dans notre pays ? -Quel peut être l'apport d'Oyo, de la Cuvette et des autres départements du Congo pour la pacification véritable et durable du Pool ?
- L'engagement institutionnel de la mairie d'Oyo pour appuyer l'agriculture urbaine et périurbaine ;
- La réalisation d'une étude de marché au profit des petits producteurs pour identifier les nouvelles niches des marchés et la demande réelle en produits agricoles.
- La mise en place d'une plate-forme des producteurs précurseurs des chaînes de valeurs (inclusives) ;
- La mise en place d'un « système intelligent » de transfert de compétences et de technologies ;
- La lutte conséquente contre les effets du changement climatique ;
- La réfection dans les délais raisonnables de la route nationale n°2 ;
- Le maintien continu de la paix et de la sécurité.

Les deux cent quarante participants se sont parfaitement rendus compte que les objectifs poursuivis au travers du thème choisi ont été atteints, et que l'exemple d'Oyo qui est un havre de paix avec des infrastructures économiques et socioculturelles qui favorisent le développement et permettent le vivre ensemble et la concorde entre filles et fils de la contrée et du Congo, pourrait être « tenté » ailleurs. Après la commémoration réussie de l'activité sus-évoquée, on peut être permis d'exposer modestement que l'édition du 10 juin 2019 à Oyo exercera une influence durable dans les esprits de la population de la zone considérée et des Congolais vertueux.

Emile Aurélien Bongouandé,
commissaire

ÉTAT CIVIL

Le mariage et le pré-mariage au cœur d'un débat dans la ville océane

Le groupe de réflexion contre les violences fondées sur le genre a organisé, le week-end dernier à Pointe-Noire, à l'occasion de la Journée internationale de la veuve et de l'orphelin, une conférence-débat sur le thème « Le veuvage : quel avenir pour la femme et l'homme prémariés ? ».

Le groupe de réflexion contre les violences fondées sur le genre a voulu? en organisant la rencontre, mettre en parallèle la question du veuvage et celle du mariage coutumier, religieux et légal, tout en donnant les forces et les faiblesses de ces trois formes de mariage afin d'en dégager la nécessaire complémentarité. En effet, il existe aujourd'hui plus de couples pré-mariés, c'est-à-dire qui se sont mariés à l'église ou coutumièrement, que de couples mariés à l'état civil. Et la question que tout le monde se pose est de savoir si ces trois formes d'union présentent les mêmes avantages et garanties juridiquement parlant.

Pour la présidente de ce groupe, Jessica Mamonie Goma, il s'agit là d'un sujet de grande importance car le mariage qu'il soit religieux, coutumier ou légal, est une question à laquelle les Congolais veulent des réponses. Dans son exposé, l'administrateur-maire de Tié-Tié, Ambroise Bayakissa, a rappelé que le mariage coutumier n'existe pas, la loi congolaise parle plutôt de pré-mariage. Pour l'autorité de l'Etat, le pré-mariage tout



Une vue des participants

comme le mariage religieux ne produisent aucun effet juridique et ne donnent aucune garantie juridique. Le mariage civil est donc une réponse à ces imprévus car il rappelle les devoirs de chaque conjoint, le protège en le rétablissant dans ses droits.

Ambroise Bayakissa a poursuivi en indiquant que le mariage légal est celui contracté à l'état civil. Il

donne toutes les garanties nécessaires parce que celui qui l'officialise est un représentant de l'Etat et officier de l'état civil. « Lorsque le mariage est célébré par un officier de l'état civil, il est protégé par la loi. Ce mariage une fois contracté, ni ceux ou celles qui accompagnent les mariés ni même l'officier de l'état civil qui l'a célébré ne peuvent

l'annuler. Il n'y a que le juge qui a qualité de compétence de frapper un mariage contracté à l'état civil et d'en prononcer le divorce », a-t-il expliqué.

Dans ses recherches, le groupe de réflexion contre les violences fondées sur le genre a également constaté que de nombreuses personnes, hommes et femmes, étaient victimes d'une violence

liée justement au statut de veuvage. Invités à cette activité, Alexis N'Dinga, député de la troisième circonscription Lumumba, et Jérémy Sylvain Lissouba, député de Dolisie 1, ont promis, en tant que parlementaires, de faire bouger les choses à l'Assemblée nationale pour une protection efficace des personnes par les textes de loi.

« En tant que parlementaires, mon collègue et moi ici présents, allons nous battre pour faire de telle sorte que le mariage dit coutumier ait le même droit que le mariage à l'état civil, pour que nos femmes, nos sœurs et nos mamans puissent être protégées », a promis Alexis N'Dinga.

Notons que le code de la famille, du point de vue définitionnel, en son article 127 de la loi 073 /84 du 17 octobre 1984, définit le mariage comme étant un acte public par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union légale et durable dont les conditions de formation, les effets et la dissolution sont déterminés par ce texte.

Hugues Prosper Mabonzo

ACADÉMIE MILITAIRE

Plusieurs dizaines de cadres supérieurs formés par l'Ecole de génie travaux

Le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, et son homologue des Zones économiques spéciales, Gilbert Mokoki, ont assisté, le 25 juin à Brazzaville, à la séance de clôture de l'année académique et de la première session du stage de perfectionnement des officiers subalternes (CPOS) génie travaux.

Le cours de perfectionnement des officiers subalternes, organisé par l'Ecole de génie travaux (EGT) à vocation régionale, a permis de former vingt-six personnes ainsi que seize autres pour le stage d'application de génie travaux.

En provenance du Gabon, du Bénin, de la Centrafrique, de Madagascar, du Niger, du Mali, du

Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Sénégal et du Congo, ces stagiaires et les vingt-cinq autres civils venus du ministère des Zones économiques spéciales, ont été formés dans les métiers de la maçonnerie, la menuiserie, la plomberie, la métallerie, l'électricité, la filière eau, le laboratoire du sol, l'énergie et la conduite des engins.

Expérimentée depuis dix années, l'EGT a encore d'importantes charges pour renforcer la qualité des formations annuelles. Il s'agit, entre autres, des équipements, des pensions, du soutien des formateurs, de l'entretien, du renouvellement et de l'acquisition de manuels pédagogiques indispensables aux enseignants et à la pratique pour les apprenants.

Le directeur général de cette école, le colonel Patrick Immath Mouyoki, s'est réjoui de l'apport des partenaires locaux ainsi que de la France. « Tout récemment, les gouvernements français et congolais ont renouvelé la convention de partenariat qui permet le fonctionnement du projet pour les prochaines années. Il y a deux semaines,

l'école de génie travaux et l'école du génie d'Angers ont signé une autre convention de partenariat. L'engagement de la France assure la caution internationale de l'école et se traduit par la prise en compte des charges importantes de fonctionnement de l'école », a-t-il déclaré.

Le ministre des Zones économiques spéciales, Gilbert Mokoki, a expliqué à la presse les attentes pour les vingt-cinq stagiaires dans le département dont il a la charge. « Nous allons bientôt commencer la phase de concrétisation des zones économiques spéciales, notamment à Pointe-Noire. Nous construisons cette zone avec la collaboration de la partie chinoise. Dans le protocole d'accord signé avec ces derniers, une clause prévoit que le développeur doit employer les ressources humaines locales. En prévision de l'ouverture de ces chantiers, le ministère a préparé ces ressources congolaises. C'est pour cela que nous avons anticipé la formation sur la conduite des engins lourds », a-t-il laissé entendre.



Photo de famille/Adiac

Fortuné Ibara



PROMOZWAYAYO

Liste des gagnants du 05 au 11 Juin 2019 1er partie

Gagnants SMARTPHONE

040278011	044122505	056743927	040368503	057728264	055179883	055966853	057628795	040005105	040448871
053864379	055887249	050979293	044590370	057487909	050229696	050124204	056158067	057366336	056099822
057365070	044823149	055671116	053767324	053325757	050818211	044877704	050415188	053240202	044858456
053803636	044483254	053013699	055572370	057966117					

Gagnants 15 000 FCFA

057745080	050967962	056649925	053521558	050950220	055949510	053765152	053434239	044109114	044802295
053978049	055185170	053688989	053175618	053942041	040115369	053598040	053013699	044939300	057414489
053937274	050614029	040416737	057370101	053377328	056324237	044605457	057947678	044990361	053974075
057654878	055704541	050008227	044590274	044393929	050975005	053669528	055127621	044776026	055061651
044850051	044915373	053250539	056192346	055381599	044606457	053013717	055138881	053993412	050255874
050130110	055127621	055691114	040666825	055961547	057713553	050162570	044939300	053468129	053923670
053860579	053952508	057595739	044463608	050528866	056545415	056215599	053797171	057743287	050562694
053113442	055150755	057767690	053511424	055120075	057595739	053885746	053933616	057814553	055287287
055174352	044806379	057966117	053681572	040411310	055230838	056581230	050952434	057949564	055088230

Gagnants 20 000 FCFA

044193747	050931753	057336007	044868389	055071931	057366336	057373398	044589207	056924137	053311203
057706496	053971470	055140106	050055201	055322878	056333634	055396176	053037090	044931093	050261233
053148906	040821828	053175472	055962426	044926306	053630970	040280119	053808457	057417518	056909315
053965083	053824189	044006464	044931625	044823149	053987522	057737063	044555379	044855047	053089808
044792964	053050900								

Gagnant 50 000 FCFA

057271107

LE RESEAU DES SMARTPHONES

Gagnants MASOLO XL

056388101	050425909	050765002	044340340	056830730	057484189	040260361	044897413	044328335	057508028
053635020	056001918	044197317	050876078	056234952	056218854	044000010	053049000	053971470	057124309
050810701	055202737	057966288	057460046	050550719	056980749	055290112	055960649	053721459	055747230
055359377	055348435	055966853	050129694	057333168	050818985	055331011	053068943	053442180	044816530
056980749	053500167	056075500	053577920	044888655	050015427	057680387	044806379	055593631	053430569
053183817	053485165	053903383	053488040	055383844	053170494	050515252	050392497	055818755	040618469
056007951	055919182	056600009	055284095	053003202	053619988	053393713	053063566	056734610	055357520
050172430	044490688	053840612	050787503	055423168					

Gagnants INTERNET

053786866	053341240	053575316	050172727	056009990	040068830	056942222	053428243	057696999	044960257
040353080	044650438	057362608	055759134	053873101	044329786	056929189	050235965	056353838	057658796
056669953	053469469	056471852	055336530	053741040	056851742	056832179	053322219	056350823	057720164
053751366	055617222	057436391	053563655	057409403	044675878	056007942	053466869	050373962	050163992
053577190	057770477	057558935	055560024	053571762	055471065	050848665	056528780	057934342	044440677
056233200	056391122	044181138	053713818	057716827	057733100	055388045	050116876	053798496	050790873
044055421	057658796	040523259	053772064	057492585	056616992	055737490	044792964		

Gagnant TV

055767665

Gagnant GROUPE ELECTROGENE

055717076

SUPER GAGNANT
053929950
 1 séjour pour 2 personnes
 en Egypte



ANONCE 27/06/19

CENTRAFRIQUE

Les évêques critiquent les différents accords de paix

Les prélats du pays ont dénoncé, le 23 juin, « l'hypocrisie » des accords de paix signés depuis le début de la crise en 2013, alors que la mise en œuvre de l'accord conclu début février entre le gouvernement et quatorze groupes armés reste fragile.

« Le peuple est fatigué par l'hypocrisie qui caractérise la signature des différents accords qui ont eu lieu dans ce pays », ont écrit les évêques de Centrafrique, dans un communiqué publié dimanche à l'issue d'une session de la conférence épiscopale centrafricaine. « Une fois ces accords signés, aussitôt ils sont violés », ont-ils déploré.

En outre, ils ont fait observer que près de cinq mois après la signature de l'accord de paix négocié à Khartoum, le huitième depuis l'éclatement de la crise en 2013, sa mise en œuvre reste lente et fragile.

Les évêques ont exhorté la communauté internationale « à ne pas permettre que les engagements pris, pour le respect concret et effectif de l'accord de Khartoum, ne deviennent de simples engagements verbaux ».

Les prélats ont notamment condamné « avec fermeté » les tueries perpétrées en mai par l'un des groupes armés signataires de l'accord de paix ayant entraîné la mort de plus de cinquante civils dans l'ouest du pays.

Dans ce communiqué, les responsables religieux ont demandé « avec insistance, que les auteurs de ces crimes

soient arrêtés et traduits devant la justice ».

Le chef de la Mission de l'ONU en Centrafrique (Minusca), Mankeur Ndiaye, a indiqué qu'en dépit d'avancées, entre cinquante et soixante-dix violations de l'accord de paix étaient rapportées chaque semaine.

Des groupes armés veulent le contrôle des ressources du pays

Classé parmi les pays les plus pauvres au monde, la Centrafrique, avec ses 4,5 millions d'habitants, a basculé dans la violence et le chaos en 2013, après le renversement du président François Bozizé.

Dans ce pays où l'Etat ne contrôle qu'une maigre partie du territoire national, des groupes armés s'affrontent dans les provinces pour le contrôle des ressources, notamment les diamants, l'or et le bétail.

Sur le plan socio-éducatif, les prélats centrafricains constatent qu'un grand nombre d'établissements scolaires ont fonctionné sans être perturbés, bien que certains en province aient manqué d'enseignants. Ils ont cependant regretté la persistance du trafic des diplômés

qui compromet de plus en plus le niveau intellectuel des jeunes.

Par ailleurs, les responsables religieux ont indiqué qu'avec l'appui du Haut-commissariat des réfugiés, de la Minusca et d'autres partenaires, le gouvernement a réussi des opérations de rapatriement de certains Centrafricains qui étaient restés longtemps à l'étranger. Cependant, ont-ils précisé, il existe encore des milliers de déplacés internes et autant de réfugiés qui attendent impatiemment de rentrer au pays. L'évêque centrafricain souligne que le peuple est fatigué de l'hypocrisie qui accompagne la signature des différents accords qui ont eu lieu dans le pays. Des accords qui, ont-ils dénoncé, sont signés et aussitôt violés par les mêmes signataires. Les évêques ont fait remarquer, d'une part, que les vrais débats pouvant aider le pays à marcher vers la paix et la réconciliation sont souvent sacrifiés sur l'autel des intérêts égoïstes. D'autre part, la gestion de biens immobiliers et de l'état civil est bradée aux étrangers. Ils ont recommandé, à cet effet, le retour sans condition de l'autorité de l'Etat.

Yvette Reine Nzaba

L'Union européenne octroie une aide humanitaire de 18,85 millions d'euros

Le geste vise à soutenir les personnes touchées par le conflit, à prévenir la violence, à fournir une assistance médicale, psychosociale et juridique aux victimes de violences et d'atteintes aux droits humains.

« L'UE continuera de fournir de l'assistance à la Centrafrique, afin de pourvoir une aide vitale aux personnes qui sont dans le besoin », a souligné lundi, Christos Stylianides, commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises.

Ce nouvel octroi de l'Union européenne (UE), solidaire aux souffrances du peuple centrafricain, porte l'aide humanitaire du bloc européen depuis 2014 à cent trente-cinq millions d'euros. Cette aide s'attaque également à la crise alimentaire et nutritionnelle, fournit de l'assistance dans les zones où les infrastructures sont déficientes et où les combats rendent l'accès difficile aux travailleurs humanitaires.

« Nous restons préoccupés par les actes de violence perpétrés contre les civils et les travailleurs humanitaires en République centrafricaine. Les personnes innocentes et les travailleurs humanitaires ne doivent pas constituer une cible », a insisté Christos Stylianides.

Y.R.Nz



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

Projet Lisungi-Système de Filets Sociaux

UNITE DE GESTION DU PROJET

Projet LISUNGI/mission de supervision de la Banque Mondiale

LE NOUVEL ADMINISTRATEUR SATISFAIT DES RESULTATS ACTUELS DU PROJET

« Le projet LISUNGI a montré que les allocations familiales peuvent être un moyen pour améliorer la situation des ménages qui sont dans la pauvreté extrême ». C'est le constat fait par Monsieur ERKIN MAMADALIEV, nouvel administrateur du Projet Lisungi à la Banque Mondiale, à l'issue de la mission de supervision du projet qu'il a effectuée à Brazzaville, du 03 au 7 juin 2019.

L'un des temps forts de cette mission de supervision a été la visite de quelques ménages bénéficiaires des allocations, question de mesurer les impacts du projet sur les bénéficiaires. Cette descente a permis au nouvel administrateur du projet à la Banque Mondiale de s'imprégner de la mise en œuvre du projet LISUNGI pour lequel la Banque Mondiale accompagne le Gouvernement dans l'implémentation de sa politique sociale. « La descente a couvert deux parties : la première partie de la visite a porté sur l'échange, au siège de l'Unité de Gestion du Projet,

avec les acteurs impliqués dans le programme des activités génératrices de revenus (PAGR), notamment les associations locales (ASLO) : les équipes opérationnelles chargées de mener les enquêtes socio-économiques permettant de définir l'éligibilité des bénéficiaires au programme. Ces derniers nous ont fait part de leurs difficultés. La 2^{ème} partie a consisté à échanger avec des bénéficiaires qui ont réussi à mener des activités génératrices de revenus grâce aux allocations reçues du projet LISUNGI.

Trois ménages bénéficiaires visités à Madibou et Nganga Lingolo nous ont beaucoup impressionné : la première bénéficiaire tient une boulangerie artisanale dont la production est très prisée des enfants, avec un gain journalier avoisinant 50.000 FCFA. L'autre femme a lancé un salon de coiffure grâce aux allocations du projet LISUNGI ; l'autre encore est une mère avec 5 enfants à charge, elle a acheté des équipements pour fumer du poisson. Toutes ces bénéficiaires ont réalisé des grands progrès, » a commenté le chef de mission, à l'issue de la descente.

La visite des activités de ces différents bénéficiaires à Brazzaville a permis à la mission de la banque mondiale d'apprécier les capacités de résilience de ces derniers. La mission a constaté que « les bénéficiaires ont exprimé une volonté d'élargir leurs activités pour fournir un meilleur service à leurs clients ». Ces cas de réussite suscitent l'engouement des autres personnes qui s'inscrivent par milliers dans le registre social unique (RSU) ouvert dans les circonscriptions d'action sociale.



M. ERKIN MAMADALIEV entouré des membres de l'UGP et les représentants des ASLO

Peu avant la descente de terrain, Erkin Mamadaliev a fait le point d'exécution du projet avec certains partenaires, en l'occurrence, les directeurs de Cabinets des ministres des affaires sociales et du plan,

Le Directeur de l'Agence Française de Développement de Brazzaville et le Représentant du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR). Avec la partie gouvernementale spécifiquement, il a été question du dossier relatif à l'extension du projet Lisungi dans le département de la Likouala. De manière générale, le nouvel Administrateur du projet à la Banque Mondiale s'est dit satisfait du niveau actuel de l'exécution du projet. Il convient de souligner qu'à ce jour, le projet LISUNGI couvre les départements de Pointe-Noire, du Niari, de Brazzaville, du Pool, des Plateaux et de la Cuvette.



M. ERKIN MAMADALIEV avec Mme BIBOUSSI Sansi Lydie à gauche et son équipe devant son AGR



Na lisungi, tosongani !

INTERVIEW.

Jean-Claude Gakosso : « La coopération sino-africaine va modifier le cours de l'histoire »

En marge de la réunion des coordonnateurs de la mise en œuvre des actions de suivi du Forum sur la coopération sino-africaine, tenue du 24 au 25 juin dans la capitale chinoise, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger a évoqué avec Les Dépêches de Brazzaville l'avenir de la relation Chine-Afrique. Jean-Claude Gakosso souligne la convergence de vues entre les deux parties ainsi que l'approche dynamique de cette coopération inédite réciproquement avantageuse. Entretien.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Monsieur le ministre, vous venez de prendre part à la rencontre de Beijing sur la coopération sino-africaine. Quelle appréciation faites-vous des échanges qui viennent d'avoir lieu ?

Jean-Claude Gakosso

(J.C.G.) : Il est important de dire que nous sommes témoins d'un grand tournant dans l'histoire des relations internationales. La Chine, un pays en développement avec un parti communiste unique et une population d'un milliard trois cents millions d'habitants, a par ses propres tactiques et ressorts réussi à se hisser au rang de deuxième puissance économique du monde. À la différence des puissances classiques ou occidentales, elle a décidé de partager ce parcours totalement inédit dans l'histoire des traités concernant les échanges internationaux. Voilà pourquoi cette approche est semblable à du pain béni pour nous les Africains.

Tenant compte de la vision et du discours du président chinois, Xi Jinping, sur la communauté de destin de l'humanité, nous nous apercevons effectivement qu'un tel objectif est difficile à atteindre dans un monde où les uns mangent et les autres assistent avec des gamelles vides. Cette vision des relations internationales est révolue, il est donc temps de réinventer un nouveau modèle de coopéra-



Le ministre Jean-Claude Gakosso au sommet de Beijing sur la coopération sino-africaine/DR

tion gagnant-gagnant, pour que les gens prennent conscience qu'au fond, nous avons tous un destin commun. C'est important de le souligner car aujourd'hui, on voit des chefs d'Etat user de rapports de force dans les relations internationales, mettant ainsi en péril la vie de toute l'humanité.

L.D.B. : Que dites-vous à ceux qui pensent que l'investissement chinois dans les pays africains est un piège de la dette, qui pourrait empiéter sur la souveraineté des Etats ou déboucher sur le néocolonialisme chinois en Afrique ?

J.C.G. : C'est de la médisance ! L'Afrique et la Chine partagent un passé similaire. Elles ont été toutes les deux dominées par des puissances étrangères et

ont milité pour leur affranchissement. Elles sont également liées par le souhait de se reconstruire dans la paix. Les réalisations de ce partenariat sont palpables. De la même façon que la Chine jouit des apports de cette coopération, c'est de la même manière que l'Afrique en jouit à travers des changements concrets. Le gagnant-gagnant est le principe de base de notre coopération avec la Chine. Ceux qui formulent ces allégations manquent d'arguments. La coopération sino-africaine est une chose totalement inédite. Elle va modifier le cours de l'histoire dans les prochaines années. Les deux parties se sont fixé des objectifs que rien ne pourra détourner.

L.D.B. : Dans son allocution, le président ougandais,

Yoweri Museveni, a énuméré certains « goulots » d'étranglement qui entravent, à son avis, le développement de l'Afrique. Voyez-vous en la coopération Chine-Afrique un canal de résolution de cette situation ?

J.C.G. : La coopération Chine-Afrique peut éventuellement aider. Parmi les « goulots » qu'il a cités, j'en ai retenu au moins un, notamment celui en lien avec la fragmentation de l'Afrique. Nous, Africains, continuons à perpétuer la balkanisation de notre continent, comme ce qu'il avait été décidé au 19e siècle par d'autres pour leurs intérêts égoïstes. Le président Museveni a donc bien fait de souligner l'importance d'une Afrique unie, puisque l'avenir du monde appartient aux grands ensembles. La voie

de l'Afrique ne pèsera sur le cours des événements dans le monde que lorsque son unité sera inébranlable. L'Afrique devrait donc travailler à s'unir davantage, à commencer par les ensembles régionaux comme la Sadec, la Cédéao, la CEEAC, la Communauté des Etats de l'est, l'Union du Maghreb arabe, etc. Je suis optimiste à ce propos car l'adoption du traité de la Zone de libre-échange continentale est un pas important dans cette voie.

L.D.B. : Quels sont, à ce jour, les projets prioritaires de la coopération sino-congolaise sur le plan économique ?

J.C.G. : Nous envisageons de réhabiliter le Chemin de fer Congo-Océan qui est non seulement l'épine dorsale de notre économie nationale mais aussi celle de la sous-région. L'autre projet qui nous tient à cœur, c'est celui des zones économiques spéciales, adossé au port de Pointe-Noire, qui est l'un des plus grands ports en eau profonde de tout le golfe de Guinée. Nous travaillons également à intéresser les Chinois à la construction du barrage de Sounda (Kouilou), pour faire face à l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, notamment notre déficit en énergie, afin de construire un développement véritable et durable de notre pays.

Propos recueillis par Durlly Emilia Gankama

« PIÈGE DE LA DETTE »

Pékin se défend en faveur de l'Afrique

Le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, a récusé, le 25 juin, des allégations portées par « certaines forces extérieures » sur les prêts de son pays taxés de « piège de la dette ».

La Chine, accusée d'entraîner les pays africains dans le « piège de la dette », affirme soutenir des projets de développement « durables », en réponse à ses détracteurs.

« Nous nous devons de faire progresser notre coopération et nos projets communs dans le respect des règles du marché », a fait savoir Wang Yi, lors d'une réunion régulière de suivi des actions décidées au cours du forum de l'automne dernier, et en présence d'une cinquantaine de pays du continent. Mais l'abondance des financements accordés par Pékin pour des projets d'infrastructures inquiète le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

« Depuis quelque temps, certaines forces extérieures », a affirmé le chef de la diplomatie chinoise, tentent de diffamer et

de saper la coopération Chine-Afrique sous des accusations de « soi-disant néo-colonialisme et de piège de la dette ». Des accusations qui, selon ce dernier,

« Les pays africains qui contractent une dette qu'ils ne peuvent pas rembourser, y compris à la Chine, ne doivent pas s'attendre à être renfloués »

sont sans fondement et ne sont pas acceptées par les peuples d'Afrique.

Ces propos sont intervenus au lendemain de l'avertissement lancé par le sous-secrétaire d'Etat américain chargé de l'Afrique, Tibor Nagy, qui n'est pas à sa première offensive contre la Chine.

« Les pays africains qui contractent une dette qu'ils ne peuvent pas rembourser, y compris à la Chine, ne doivent

pas s'attendre à être renfloués », a déclaré Tibor Nagy, alors que 40% des pays à faible revenus du continent sont surendettés ou en voie de le devenir,

d'après le FMI.

Des officiels et des parlementaires américains accusent souvent la Chine de chercher à étendre son influence régionale avec l'initiative de « la Ceinture et la route », ce qui fait tomber, soutiennent-ils, des pays africains dans « le piège de la dette » et nuire à leur souveraineté et à leur développement durable.

Comme une importante proportion de ces dettes est contrac-

tée envers des entreprises ou banques chinoises, certains soupçonnent des contreparties opaques et une relation prédatrice.

A en croire l'agence de notation Moody's, le risque de « stress financier » va s'accroître au début de la prochaine décennie. La Banque mondiale et le FMI tirent également la sonnette d'alarme. Il ne faut pas que les pays acceptant d'accueillir certains de ces chantiers et aient le sentiment que « c'est un repas gratuit », a fait observer la patronne du FMI, Christine Lagarde, à l'occasion d'un forum sur « les nouvelles routes de la soie ».

Des observateurs plus neutres s'interrogent sur les conséquences politiques de cette prééminence des créances chinoises. Car la même question se pose en Asie, au Sri Lanka ou en Ma-

laisie, dont le président Mahatir Mohamad a dénoncé le « néocolonialisme ». Certains analystes amateurs de formule parlent d'une « Diplomatie de la dette piégeuse », ou « piégée ».

Pour un pays en développement, la Chine représente un moyen rapide de s'équiper en infrastructures, faire vivre une classe moyenne et diversifier les partenariats diplomatiques ; mais « l'appétit » -disait le FMI du Kenya- pour les prêts chinois se paie parfois au prix de contreparties aliénantes ou moins transparentes.

En septembre dernier, le président chinois s'était engagé à annuler la dette contractée lors d'emprunts chinois sans intérêt pour les pays les plus pauvres d'ici à la fin de l'année.

Josiane Mambou Loukoula

CONFLIT SUD-SOUDANAIS

David Shearer préconise l'application de l'accord revitalisé pour une solution durable

Le chef de la Mission des Nations unies au Soudan du sud (Minuss) a fait part de la recommandation, le 25 juin au Conseil de sécurité, en présentant son rapport trimestriel.



Une patrouille de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), (archives)

« Si les dividendes de la paix sont déjà perceptibles, la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord, signé le 12 septembre 2018, a aggravé l'incertitude entourant le processus de paix », a regretté le chef de la Minuss.

Juste avant, le 12 mai dernier, date marquant la fin des huit mois de la période de prétransition, les parties sud-soudanaises ont décidé à l'unanimité de proroger de six mois ladite période pour permettre la mise en œuvre des conditions préalables indispensables à la transition.

Au titre de ces conditions, il y a le règlement de la question du nombre d'États et de leurs limites; l'examen et la rédaction de textes de loi essentiels; l'incorporation de l'Accord revitalisé à la Constitution de la transition; le cantonnement, la formation et le redéploiement des forces unifiées.

Même s'il est possible que certaines tâches ne puissent pas être complètement achevées d'ici à novembre, « cela ne devra pas retarder la formation du gouvernement de transition », a fait valoir David Shearer, exhortant les parties à maintenir un esprit de compromis et de collaboration.

Une note positive

Sur une note positive, le chef de la Minuss a indiqué que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé continue de progresser et que le cessez-le-feu se maintient, sauf dans l'Équatoria-Central. De fait, la violence politique a diminué, ce qui

veut dire que des centaines, voire des milliers de personnes, sont restées en vie, s'est félicité le représentant spécial de l'ONU.

En outre, depuis la signature de l'Accord, plus d'un demi-million de personnes ont pu retourner chez elles et l'accès humanitaire a été amélioré, tandis que plus de cent dix rapprochements, dont un quart directement facilités par la Minuss, ont eu lieu dans des communautés à travers tout le pays.

Du côté de la population, « le désir de paix est palpable et il y a une forte aversion pour toute reprise des combats », a-t-il témoigné.

« Soyons francs, les combats ont cessé parce que les dirigeants ont ordonné aux soldats d'arrêter. S'ils reprennent, contre la volonté du peuple, ce sera parce que ces mêmes dirigeants ont ordonné leur reprise », a-t-il averti.

D'après lui, le rythme du dialogue et de la consolidation de la paix est beaucoup plus rapide à l'échelon local qu'au niveau des élites qui négocient sur le plan national. « Les politiciens du pays doivent écouter l'opinion des gens et suivre la voie tracée par les communautés locales », a invité David Shearer. Et de souligner que l'absence de réunions en face-à-face entre le président Salva Kiir et le leader de l'opposition, Riek Machar, reste « un défi fondamental ».

Or, a-t-il dit, de telles rencontres, de préférence à Juba, sont essentielles pour renforcer la confiance.

Josiane Mambou Loukoula

CAMEROUN

En raison de l'interdiction de l'éducation par des groupes armés non étatiques et des attaques, plus de 80 % des écoles ont été fermées depuis trois ans, touchant plus de six cent mille enfants, indique le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). Au moins soixante-quatorze écoles ont été détruites, tandis que les élèves, les enseignants et le personnel scolaire ont été exposés à la violence, aux enlèvements et à l'intimidation. Depuis 2018, plus de trois élèves et enseignants ont été enlevés. L'Unicef plaide pour que les écoles et les salles de classe puissent offrir aux enfants des espaces sûrs pour apprendre, car ils courent un plus grand risque d'être recrutés par des groupes armés et sont plus susceptibles d'être exposés au mariage d'enfants.

RDC

Environ sept mille cinq cents réfugiés ont fui vers l'Ouganda les violences communautaires en Ituri depuis début juin, souligne le HCR, mettant à rude épreuve des installations déjà très surchargées dans ce pays. Ces nouveaux mouvements de population sont le résultat d'une grave détérioration de la situation dans la province d'Ituri, avec de « multiples attaques » impliquant les communautés Hema et Lendu, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC). trois cent onze Congolais par jour franchissent la frontière, soit plus du double des cent quarante-cinq arrivées quotidiennes de réfugiés notées en mai dernier. La plupart des gens fuient en Ouganda via le lac Albert, depuis la province d'Ituri, où le nombre de personnes déplacées internes est maintenant estimé à trois cent mille, depuis début juin. Près des deux tiers des réfugiés sont des enfants de moins de 18 ans. Pour répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés congolais en Ouganda, le HCR n'a reçu que cent cinquante millions de dollars, soit 17% du total nécessaire de neuf cent vingt-sept millions.

BRÈVES

MAURITANIE

Biram dah Abeid et Sidi Mohamed Ould Boubacar ont déposé, le 25 juin, devant le Conseil constitutionnel, un recours en annulation de l'élection présidentielle de samedi dernier, qui a vu le candidat du pouvoir, Mohamed Ould Ghazouani, proclamé vainqueur dès le premier tour par la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Arrivés respectivement en deuxième et troisième position, le militant anti-esclavagiste et l'ancien Premier ministre demandent, en outre, l'organisation d'une nouvelle élection avec une nouvelle Céni et en présence d'observateurs crédibles. Lors d'une déclaration faite à sa sortie du Conseil constitutionnel, Biram dah Abeid a annoncé avoir demandé l'annulation des procès-verbaux dans beaucoup de bureaux de vote, notamment à Nouakchott et dans plusieurs autres grandes villes du pays.

UGANDA

Le géant Total a été mis en demeure par des ONG pour ses projets d'exploitation pétrolière dans le pays, pour cause de non-respect d'une nouvelle loi qui impose aux entreprises françaises un « devoir de vigilance » même à l'étranger. Ces six ONG, tant françaises qu'ougandaises, pourraient assigner en justice Total pour violations des droits humains et risques de graves atteintes à l'environnement, notamment. Cette action en justice, un précédent sur le plan juridique, concerne la filiale ougandaise de Total et deux de ses sous-traitants. Survie, les Amis de la Terre et quatre associations ougandaises dénoncent le manque de transparence de Total dans son mégaprojet Tilenga, à proximité du lac Albert. Ce projet qui vise à exploiter quatre cent dix-neuf puits dans six champs pétroliers pourrait conduire au déplacement de cinquante mille personnes. Il suppose la construction d'une usine de traitement du pétrole et d'un oléoduc pour transporter le brut (deux cent mille barils par jour) à une raffinerie à Kabaale, et de là, en Tanzanie.

BURUNDI

Depuis le début de l'année, plus de trois millions de personnes ont été touchées par une véritable flambée de paludisme, soit plus de 25 % de la population, selon les chiffres publiés depuis deux mois sur le site du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU. De plus de deux millions de cas enregistrés de janvier à avril 2019, ce chiffre a grimpé à trois millions un mois plus tard, soit une augmentation de 50 % de cas par rapport à la même période de 2018. Neuf districts sanitaires « sont au-dessus du seuil d'alerte » et trente-trois « au-dessus du seuil épidémique » sur les quarante-six que compte le pays. Seuls six districts sont dans une situation normale. Malgré cette augmentation anormale des cas, le gouvernement reste réticent à déclarer l'état d'épidémie.

MALI

Un hélicoptère de type Gazelle de l'opération Barkhane a bien été abattu par les jihadistes, le 14 juin, à la frontière entre le Mali et le Niger. L'état-major français parlait jusqu'alors d'un « atterrissage d'urgence ». Cet appareil français a essuyé des tirs de mitrailleuse Kalachnikov-PKM de calibre 7.62 qui ont provoqué un incendie puis une perte de puissance moteur, obligeant l'équipage à effectuer un atterrissage forcé à proximité des combats sur un terrain poussiéreux et avec une visibilité réduite. Le pilote et le chef de bord, placés à l'avant de l'appareil, ont été blessés dans le choc. À l'arrière, un commando tireur d'élite, qui s'en est sorti un peu mieux, est parvenu à extraire ses camarades de l'appareil. Ce jour-là, vingt membres d'un groupe armé appartenant probablement au groupe État islamique pour le Grand Sahara ont été tués ou faits prisonniers.

SÉNÉGAL

Trois semaines après avoir été accusé dans un reportage de la BBC sur la gestion du pétrole et du gaz au Sénégal, Aliou Sall, le frère de Macky Sall, a annoncé sa démission de la Caisse des dépôts et consignations, à la tête de laquelle il avait été nommé en septembre 2017 par le chef de l'État. Sous la pression de la rue et de l'opposition sénégalaise, Aliou Sall a donc fini par céder. Il a toujours affirmé n'avoir jamais touché, en 2014, un pot-de-vin de deux cent cinquante mille dollars de la part du groupe Timis, mais sa défense a commencé à se fissurer la semaine dernière lorsqu'un conseiller du président a indiqué que le virement avait bien été effectué et qu'Aliou Sall avait perçu des honoraires en tant que consultant en agriculture.

BURKINA FASO

L'insécurité au Burkina Faso a créé « une crise humanitaire sans précédent », a alerté la plus haute responsable de l'ONU dans ce pays, lors de l'ouverture du segment humanitaire du Conseil économique et social des Nations unies à Genève. Selon la coordinatrice résidente des Nations unies, Metsi Makhetha, les gains enregistrés en matière de développement risquent d'être érodés par cette insécurité croissante et la crise humanitaire. Des milliers de familles burkinabè déplacées dans les régions sahéliennes du Burkina Faso - le nord, le centre-nord, et l'est du pays - ont besoin d'aide humanitaire d'urgence, des abris, de la nourriture et des services de santé de base. Ces familles déplacées se trouvent actuellement dans des zones où les communautés d'accueil se remettent à peine de la sécheresse aiguë qui a touché le Sahel en 2017 et en 2018.

ZIMBABWE

Le président zimbabwéen, Emmerson Mnangagwa, a estimé que la situation « redevenait normale » dans son pays après la décision des autorités la veille d'interdire les transactions en devises étrangères. Depuis 2009, il était possible de régler au Zimbabwe ses dépenses du quotidien en devises étrangères, notamment en dollars américains et en rands sud-africains, sans aucune interdiction de posséder d'autres monnaies. Les Zimbabwéens doivent désormais payer seulement en « dollars RTGS », introduits en février. Ils peuvent le faire soit avec des billets de « bond notes », imprimés depuis 2016, soit électroniquement. Rien n'a changé en termes de taux de change. Seul le système de monnaies multiples a changé. Le pays manque cruellement de liquidités et fait face à une très forte inflation (97,85% en mai). Pour tenter de protéger sa monnaie, la banque centrale a annoncé lundi soir la relève de ses taux d'intérêt de 15 à 50%.

Josiane Mambou Loukoula

APPEL A CANDIDATURE

Une importante Institution du secteur bancaire de la place recherche un Directeur des Affaires Financières et de la Comptabilité aux principales conditions ci-après:

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

- Intitulé du poste : Directeur des Affaires financières et de la Comptabilité
- Lieu d'affectation : Brazzaville
- Relation hiérarchique : Direction Générale
- Formation : BAC + 5 en Comptabilité/Finance/Fiscalité
- Expérience professionnelle requise : 10 ans au moins de pratique dans la comptabilité et les finances dont au moins 5 ans à un poste en qualité de premier responsable de la comptabilité

PRINCIPALES MISSIONS :

- Organiser, Structurer et Superviser l'ensemble des activités de la direction ;
- Garantir la fiabilité des informations financières et comptables et prendre en charge l'élaboration des documents financiers et comptable en conformité avec la réglementation ;
- les pratiques professionnelles reconnues et les normes de la profession ;
- Superviser le suivi des comptes de la balance générale ;
- Superviser l'élaboration, l'exécution et le suivi des différents budgets ;
- Assurer le suivi régulier des composantes du bilan et du compte de résultat ;
- Suivre la situation de la trésorerie et analyser les écarts constatés par rapport aux prévisions et optimiser la gestion de la trésorerie ;
- Superviser la Gestion actif-passif et reporting ALM ;
- Vérifier le bon suivi des états de rapprochement bancaires ;
- Etablir les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat) et états IFRS ;
- Vérifier l'établissement de la programmation monétaire ;
- Valider la liasse de consolidation du Groupe ;
- Vérifier la confection des états liés à la balance de paiements ;
- Suivre le tableau de bord des indicateurs de risques ;
- Suivre la gestion des titres de participation ;
- Analyser et assurer les déclarations des états CERBER et suivre les ratios réglementaires ;
- Assurer le respect du calendrier des obligations sociales et fiscales, en conséquence, assurer le bon suivi des états de suspens liés aux impôts et taxes et la liasse statistique et fiscale ;

- Procéder aux arrêtés semestriels des comptes et en fin d'exercice ;
- Confectionner les états G & H de la COBAC ;
- Assurer l'interface et l'interaction avec la maison-mère, les commissaires aux comptes, les conseils fiscaux, les administrations fiscales et le régulateur du secteur d'activité de l'Institution ;
- Mettre en place des procédures adéquates pour encadrer l'activité de la direction ;
- Proposer l'acquisition d'outils nécessaires à la bonne exécution des missions ;
- Gérer et mener les projets structurants de la direction ;
- Veiller à la qualité de l'information et des indicateurs mis à la disposition de la direction générale et des instances de gouvernance de la banque.

COMPETENCES TRANSVERSALES REQUISES

- Faire preuve de leadership et d'autorité
- Faire preuve de responsabilité
- Faire preuve de méthode et de rigueur
- Savoir prendre en compte les enjeux collectifs
- Savoir gérer les différences interculturelles
- Définir un plan de développement de son entité
- Déléguer, Superviser, Evaluer et Détecter des potentiels à développer,
- Mettre en œuvre des procédures et des règles
- Gestion des équipes
- Capacité à travailler sous pression permanente

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Lettre de motivation ;
- Cv daté et signé,
- Diplômes et attestations de travail.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante : frecrecruitment2018@gmail.com

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 5 Juillet 2019.

N.B : Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.

NÉCROLOGIE

Les enfants Ossété ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, Joseph Ossété, syndicaliste de la CSTC, survenu le 20 juin à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n° 104, rue Lampama, à Talangai (Arrêt de bus Manguier ou Général). La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Yannick Mbouma, agent des Dépêches de Brazzaville, AS-Coina-coin, les familles Mohondiabeka, Mopendza, Bomolo, Benabio ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès inopiné de leur fils, neveu et père, Orphée Tabareze Benabio, survenu le lundi 24 juin 2019 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis au n°52 de la rue Baongo, à Poto-Poto. La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.

Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gusso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)

KINSHASA

Plus ou moins deux milliards de dollars pour assainir la ville

Le gouverneur Gentiny Ngobila a présenté, le 25 juin devant les députés provinciaux, son programme quinquennal 2019-2023 dénommé « Kinshasa bopeto » qui repose sur cinq piliers, entre autres, l'environnement et la sécurité.

Un programme ambitieux que celui présenté par le nouveau gestionnaire de la ville province de Kinshasa, dont le gouvernement de neuf membres a été investi le même jour. Il y transparaît clairement que la ville est butée à d'innombrables problèmes qui requièrent une attention soutenue.

L'initiateur de « Kin bopeto » espère redorer le blason terni de la capitale congolaise en s'attaquant à l'insalubrité qui paraît être sa seconde nature. Il pense changer la physionomie de Kinshasa durant son quinquennat 2019-2023, à travers notamment la création prochaine d'une police provinciale environnementale. Il s'agit là d'un concept ré-



Gentiny Mbaka Ngobila

chauffé, puisque les policiers chargés de veiller à la stricte propreté de la ville ont existé par le passé.

Le service est donc redynamisé par le successeur d'André

Kimbuta qui, à tout prendre, est déterminé à faire de Kinshasa une ville attrayante et dégagant un dynamisme digne des grandes métropoles. « Mon gouvernement

s'engage à mettre en place un plan opérationnel d'assainissement et ce, en partenariat gagnant-gagnant, tant avec le secteur public que le secteur privé. Dans le même ordre d'idées, il projette de créer une police provinciale environnementale. Pour ce faire, il mettra en œuvre une fiscalité verte, en application du principe pollueur-payeur, pour renforcer les capacités d'intervention du Fonds d'assainissement de Kinshasa, Fonak en sigle », a-t-il déclaré.

Mais pour gagner ce pari de la propreté, Gentiny Ngobila sait que cela passera inévitablement par une campagne de sensibilisation à initier en amont, question de préparer les esprits. « Il est difficile de réussir un programme d'assainissement sans la conscientisation de la population. C'est pourquoi mon gouvernement se propose de lancer des campagnes

de sensibilisation à l'écocitoyenneté et le changement des mentalités pour éduquer la population en matière d'assainissement, d'hygiène publique et de protection de l'environnement », a-t-il ajouté.

Outre l'aspect environnemental, le programme du nouveau gouverneur de Kinshasa cible également la sécurité, l'entrepreneuriat féminin, la création de l'emploi et la bonne gouvernance. Et pour réussir son plan quinquennal, le premier des Kinois aura plus ou moins besoin de deux milliards de dollars américains. Toutefois, il a été indiqué que le programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du plan quinquennal 2019-2023, décliné en projet chiffré et organisé en grands axes, sera présenté lors de l'examen du projet d'édit portant rectification du budget de l'exercice en cours.

Alain Diasso

SANKURU ET SUD-UBANGI

L'élection du gouverneur fixée au 10 juillet

Lambert Mende ne sera plus le seul candidat en lice pour sa province. La Centrale électorale, tenant compte de l'arrêt du Conseil d'Etat, a réhabilité la candidature de son challenger, Joseph Stéphane Mukumadi.

Un communiqué de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), publié le 25 juin, confirme l'élection des gouverneurs et des vice-gouverneurs dans le Sankuru et le Sud-Ubangi au mercredi 10 juillet. La centrale électorale prévoit, pour cette date, le scrutin du gouverneur et des vice-gouverneurs ainsi que la publication des résultats. La Céni a également rendu public, dans ce communiqué, la liste des candidats gouverneur et vice-gouverneur à cette élection, ainsi que le calendrier réaménagé du scrutin. Elle dit avoir tenu compte des arrêts du Conseil d'Etat réhabilitant la candidature de Joseph Stéphane Mukumadi et son colistier, pour la province du Sankuru, ainsi que celui annulant les résultats de l'élection du gouverneur et vice-gouverneur dans le Sud-Ubangi.

La liste de candidats gouverneur et vice-gouverneur pour ces deux provinces a été publiée le 25 juin, en conformité avec le nouveau calendrier, alors qu'une session extraordinaire des assemblées de ces deux provinces va être convoquée du 4 au 13 juillet. La campagne électorale est prévue du 6 au 8

juillet.

La période du 11 au 25 juillet est réservée aux contentieux des résultats de cette élection dans le Sankuru et le Sud-Ubangi. L'investiture des gouverneurs et vice-gouverneurs élus à l'issue de ce scrutin se fera dans la fourchette du 26 juillet au 9 août.

Selon la liste de candidats publiée, pour le Sankuru, il y a deux listes conduites respectivement par Lambert Mende Omalanga (Alliance politique CCU et alliés) et Joseph Stéphane Mukumadi (indépendant) dont les candidats vice-gouverneurs sont Patrick Bekanga Ansala, pour le premier, et Paul Tchyaibilo Nckoto, pour le deuxième.

Pour le Sud-Ubangi, il y a six candidats gouverneur dont l'indépendant Jean-Marie Gapemoko Lobotoumba (Théodore Mangaya Ndazu, comme candidat vice-gouverneur), l'indépendant Jean-Claude Mabenze Gbey Benz (vice-gouverneur Zéphyrin Zabusu Liwolo), l'indépendant Robert Koloba Denge (vice-gouverneur Guy Wenenge Moyoma), l'indépendant Joachim Taila Nage (vice-gouverneur Patrick Ezungande Yatembangi), le Rassemblement pour la reconstruction du Congo avec Jean-Cléophas Mbwase Koli (vice-gouverneur Oscar Molambo Mamete) ainsi que l'UDPS/Tshisekedi avec Benjamin Penge Libe (vice-gouverneur Justin Sengea Libolo Zubongo).

Avec cette décision de la Céni, le

Sankuru vient d'être sauvé de justesse d'une situation dont l'issue n'était pas prévisible. On se rappellera, il y a peu, qu'une autre source avait indiqué que Lambert Mende, qui était resté seul candidat dans cette course pour le gouvernorat de la province, s'était dit peu chaud à continuer à envisager de briguer ce poste. Il avait reproché à ses alliés du Front commun pour le Congo et aux institutions de la République de créer la zizanie autour de cette élection de gouverneur dans le Sankuru.

Cette candidature unique pour le gouvernorat du Sankuru avait, en effet, tourné à l'imbroglio politico-judiciaire. Le président Félix Tshisekedi, constatant que l'élection du gouverneur dans le Sankuru, avec comme Lambert Mende seul candidat en lice, parce que la candidature de son challenger avait été invalidée par la Céni puis par la justice, avait demandé à la Céni son report. Cet imbroglio était, de ce fait, devenu une affaire d'État. D'abord fixé au 10 avril, ce scrutin a été reporté au 13, puis au 15, avant cet autre report dont la date n'avait pas été fixée. Le modus vivendi trouvé, cette date avancée est la bonne. Et cette élection, au lieu d'être à une seule liste, comme à l'époque du parti-Etat où il fallait voter rouge ou vert, opposera les deux candidats qui sont restés, Lambert Mende et Stéphane Mukumadi.

Lucien Dianzenza

COOPÉRATION

Un haut fonctionnaire de la Banque mondiale ce jeudi à Kinshasa

Le vice-président de l'institution pour l'Afrique, Hafez Ghanem, arrive le 27 juin pour la deuxième fois en République démocratique du Congo (RDC), où il s'entretiendra avec les autorités politico-économico-financières du pays, sur les priorités de développement.

Hafez Ghanem est en quelque sorte le « Monsieur Afrique » de la Banque mondiale (BM). Pour la petite histoire, il effectue, en moins d'une année, sa deuxième visite de travail en RDC après sa nomination à ce poste, le 1er juillet dernier. Une preuve de plus du regain d'intérêt de cette institution financière internationale vis-à-vis de la RDC.

De l'objet de sa visite, l'agenda officiel prévoit des rencontres avec les autorités nationales au plus haut niveau. Il y a bien entendu les discussions avec le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, puis le haut fonctionnaire de la BM rencontrera également le ministre des

Finances du gouvernement sortant, Henri Yav Mulang.

Selon les indiscrétions, les discussions avec la présidence de la République et l'exécutif national sortant vont porter essentiellement sur les priorités de développement du pays, dans le cadre du partenariat de longue date qui lie la BM à la RDC. Par ailleurs, il est question aussi d'évoquer les perspectives de préparation d'une nouvelle stratégie de coopération.

Au-delà des officiels, Hafez Ghanem échangera avec certains partenaires au développement ainsi que quelques acteurs de la société civile et du secteur privé. La phase plus pratique de la visite de terrain va permettre d'apprécier les défis relevés par la population au quotidien pour accéder aux services de base dans les différentes communes de Kinshasa.

Laurent Essolomwa

FORUM ENTREPRENEURIAL

Félix Tshisekedi invité à s'adresser aux jeunes africains

Le président de la République démocratique du Congo sera aux côtés de ses homologues rwandais et sénégalais, à l'occasion de la cinquième édition du forum entrepreneurial qui se tiendra du 26 au 27 juillet, à Abuja, au Nigeria.

La rencontre est organisée par la Fondation Tony-Elumelu (TEF), sur le thème « Autonomisation des entrepreneurs africains ». Elle constitue une opportunité pour les cinq mille participants, notamment des entrepreneurs, des décideurs, des investisseurs et des chefs d'entreprises, d'interagir entre eux, dans le but d'apprendre et de créer des réseaux au sein du vaste écosystème entrepreneurial continental.

Au nombre des participants figurent également des entreprises de tout le continent, de même que des plates-formes de réseautage permettant aux investisseurs et aux petites et moyennes entreprises de se retrouver et de nouer des partenariats.

Ce forum sera, de même, ho-



L'affiche du forum

noré par les présences, entre autres, du président de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), de celui de la Banque africaine de développement, du directeur gé-

néral du groupe UBA et bien d'autres grands chefs d'entreprise du monde.

Notons qu'au cours de ce forum, des panels seront animés par des leaders du secteur

public et privé et des masterclasses. Un concours de pitch dynamique à l'endroit de jeunes entrepreneurs, de start-up, d'institutions de développement et de décideurs

sera également organisé. Une interaction directe en ligne via TEF Connect, plateforme numérique pour les entrepreneurs africains, est de même prévue. Elle a été lancée en 2018, dans le but de relier les entrepreneurs et les opportunités dont ils ont besoin pour faire réussir leurs entreprises.

Cette plate-forme aura une place centrale dans le forum de cette année au cours duquel les débats s'articuleront globalement autour de la technologie en tant que moteur essentiel du développement économique de l'Afrique.

Rappelons que depuis 2015, la TEF a consacré cent millions de dollars à l'autonomisation de dix mille entrepreneurs du continent sur dix ans. L'organisation a pu accompagner, à travers son réseau de banque UBA, plus de sept mille cinq cents start-up et petites entreprises sur la gestion d'entreprise.

Gloria Lossele (stagiaire)

RÉSEAUX SOCIAUX

La présidence secouée par la publication de deux fake news

Deux documents attribués à la présidence de la République font état du processus de passation de marché pour la construction d'un nouveau palais présidentiel et de l'octroi de deux millions de dollars américains à un supposé opérateur économique pour des motivations obscures. Ce que dément avec force le cabinet de Félix Tshisekedi.

La présidence de la République est secouée ces temps derniers par un flux d'informations distillées dans les réseaux sociaux, visiblement dans le dessein inavoué de déstabiliser l'institution. En tout cas, c'est le sentiment qui prédomine à la Cité de l'Union africaine, ébranlée par la fuite de deux documents attribués au cabinet du chef de l'Etat qui se sont retrouvés sur la toile. L'un concernerait le processus de passation de marché pour la construction d'un palais présidentiel, tandis que l'autre fait état de l'octroi d'un montant de deux millions de dollars américains à un supposé opérateur économique, non autrement identifié.

Pour les auteurs de ces publications qui ont enflammé la toile récemment, le directeur adjoint de cabinet de Félix Tshisekedi, Désiré-Cashmir Kolongele Eberande, aurait sollicité auprès de la direction générale du contrôle des marchés publics, l'autorisation spéciale de recourir à la procédure d'entente directe en vue de la construction et la réhabilitation des bâtiments abritant la résidence ainsi que les bureaux du président de la République à la cité de l'Union africaine et au Palais de la nation. Toujours d'après la source, le marché aurait été attribué la société Democratic Congo High Tech Construction Company, une entreprise qui n'a qu'environ un mois d'existence, selon le site du Guichet unique de création d'entreprise. Et

d'avancer le chiffre de cent quatre-vingt millions de dollars comme coût global des travaux. La présidence de la République ne nie pas l'existence d'un projet de réhabilitation du palais présidentiel. Elle précise, d'ailleurs, que depuis 2013, bien avant l'avènement de Félix Tshisekedi, cette ligne apparaît dans le budget de l'Etat sans jamais être décaissée.

Visé dans cette affaire, le directeur adjoint de cabinet de Félix Tshisekedi n'a pas fait dans la dentelle pour récuser l'authenticité des deux correspondances. « Ce document est un faux. C'est un torchon. C'est fait par des gens qui souhaitent nous salir », a affirmé Désiré-Cashmir Kolongele Eberande.

Une autre source à la présidence conteste le sceau apposé sur ces documents qui ne serait pas celui homologué au cabinet. « On a l'habitude ici d'utiliser le cachet sec pour tous les documents qui sortent du cabinet du chef de l'Etat », a-t-elle indiqué tout en faisant observer que ces documents portent plutôt des sceaux humides.

A tout prendre, l'authenticité des documents partagés à satiété sur les réseaux sociaux et attribués intentionnellement à la présidence de la République seraient des fake news, montées dans des officines anti-tshiskedistes pour nuire au quinquennat de l'actuel pouvoir.

Alain Diasso

INSÉCURITÉ À L'EST

Un agent de la Caritas Goma kidnappé dans le Rutshuru

Tito Buhendwa Makabé, agent sensibilisateur du projet de riposte contre le choléra, a été enlevé le matin du 25 juin, sur l'axe Katwiguru et Kisharo, dans le territoire de Rutshuru, alors qu'il se rendait au service.

Les témoins retrouvés sur le lieu expliquent que l'agent de Caritas a été emmené en brousse par des hommes armés non identifiés, abandonnant sa moto sur l'axe Katwiguru et Kisharo. L'alerte de cet enlèvement a été donnée à la Caritas Goma par l'administrateur du territoire de Rutshuru. Jusque là, la Caritas Goma n'a plus ses nouvelles.

Cet incident se déroule pourtant dans une zone où les embuscades sur la route étaient devenues rarissimes, depuis début octobre 2018. Les Forces armées de la République démocratique du Congo y avaient mené plusieurs opérations contre les groupes armés et renforcé leur présence sur cet axe, ce qui les dissuadait d'opérer sur le segment Kinyandoni-Ishasha.

Le dernier cas du genre sur cet axe remontait au mois d'avril dernier, où des indivi-



L'agent de la Caritas enlevé

du armés avaient tendu une embuscade contre un véhicule d'une ONG internationale. Les assaillants avaient momentanément détenu les trois humanitaires qui se trouvaient dans le véhicule, avant de les relâcher en début de soirée, grâce à l'intervention des autorités locales et de la zone de santé.

Blandine Lusimana

TRANSFORMATION DIGITALE

Deux cabinets conseils exhortent les entreprises congolaises à un nouveau management

Vizeum management consulting et Eminence Conseil ont exposé, le 26 juin à Brazzaville, lors d'un « déjeuner management », sur les outils essentiels qui doivent permettre aux dirigeants et aux entreprises nationales de réussir la transformation numérique de leur société grâce à un nouveau management dit 2.0.

Plusieurs responsables et chefs d'entreprises, hauts cadres et managers administratifs des institutions privées et publiques ont échangé sur les fondamentaux de la notion du management 2.0, de plus en plus employée alors que les entreprises vivent une mutation édictée par la transformation numérique.

C'est sur le thème « Réussir sa transformation numérique : un projet d'entreprise entre technologie et management 2.0 » que se sont déroulés les échanges. Pour comprendre le sujet, Jean Louis Portella, directeur général associé chez Vizeum management consulting, a éclairé sur les mutations managériales actuelles qui font désormais appel aux investissements dans l'acquisition des nouvelles technologies.

« S'il faut transformer son business model, son expérience client et ses processus pour réussir sa transformation numérique, la stratégie, la culture, l'organisation et les aptitudes au sein de l'entreprise doivent également subir des mutations », a expliqué



Jean Louis Portella expliquant les enjeux du management 2.0

Jean Louis Portella.

Les entreprises tentent, en effet, des projets digitaux mais les plus intelligentes sont celles appelées « championnes » qui ont cerné et adopté les meilleurs outils et enregistrent des performances financières remarquables.

Le management 2.0, a-t-il poursuivi, ouvre l'entreprise à ses partenaires, ses fournisseurs, ses clients et ses salariés, ce qui

vient percuter de plein fouet les anciens modèles de management hérités du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, l'interactivité de la société, le partage de l'information ou même les réseaux sociaux poussent les dirigeants et managers à changer leurs méthodes de management pour favoriser un travail collaboratif, un capital humain essentiel à la survie de l'entreprise et des ou-

tils plus conviviaux.

Tout ceci ne peut être efficace sans une politique digitale bien cernée. Pour Jean Louis Portella, des étapes sont à suivre allant de la stratégie, en passant par la culture et l'organisation ensuite par une aptitude IT. « Le management classique ne saurait rendre possible cette transformation du fait qu'elle ne permet pas un fonctionnement

agile des entreprises », a-t-il souligné.

Une entreprise agile, a indiqué l'orateur, adapte l'organisation des projets et les fait évoluer en fonction des besoins. L'utilisation d'itérations courtes, associée à un processus d'amélioration continu, permet d'anticiper et de réagir rapidement, et éviter ainsi tout dépassement.

Les petits déjeuners management du cabinet Vizeum sont des rencontres destinées à vulgariser le conseil en management et à aider les décideurs à mieux comprendre les enjeux ainsi que les mécanismes de la performance des entreprises et de l'administration publique. Ils sont aussi un moment offert à des personnalités d'influence pour partager leurs points de vue sur les thématiques abordées.

Pour cette session, le panel a été composé de Benjamin Belle, directeur général de Canal + Congo, et de Bob Carden Bouba, directeur de la banque digitale à United Bank for Africa (UBA - Congo).

Quentin Loubou

VIE ASSOCIATIVE

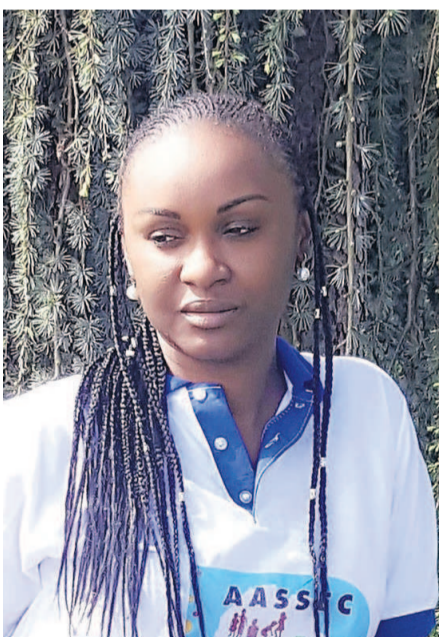
L'Aassec envisage d'élargir son action en faveur des démunis du Bénin

La présidente de l'association, la Franco-Congolaise Carolle Amandine Duri née Dossou, a fait l'annonce lors de son récent voyage à Brazzaville.

L'Association aide soutien secours aux enfants congolais (Aassec) intervient en faveur des orphelins, des jeunes filles mères, des adultes et enfants handicapés, des mineurs en danger, des personnes du troisième âge et celles ayant des problèmes médicaux dans tous les départements du Congo. Elle veut étendre dorénavant son champ d'action au Bénin.

« Après que l'Aassec a pris de l'ampleur au Congo, j'aimerais aller à l'étranger; dans d'autres pays d'Afrique, précisément au Bénin, apporter mon assistance aux personnes démunies de ce pays. Dans nos conquêtes, nous pourrions organiser des rencontres avec les jeunes, les sensibiliser aux pratiques saines de la vie », a déclaré la présidente de l'Aassec. Carolle Amandine Duri née Dossou a eu l'idée de s'investir en faveur des jeunes enfants démunis après avoir connu elle-même des difficultés énormes dans sa vie, avant de se retrouver en France à fleur d'âge (13 ans). En 2016, elle y crée l'Aassec avec pour objectif principal de venir en aide aux enfants défavorisés du Congo et des pays limitrophes.

« C'est en relatant mon récit de vie, sûrement, et j'y crois



Carolle Amandine Duri née Dossou, présidente de l'Aassec

fortement, que j'attirerai les jeunes à être comme moi (dynamiques et altruistes). À ces jeunes, je dirai ceci ; dans la vie on obtient quelque chose en se rendant utile à la société, autrement ce serait difficile d'y arriver. Selon moi, seules la patience et la persévérance comptent », a indiqué Carolle Amandine Duri.

Elle a profité de l'occasion pour dresser le bilan à mi-parcours de son association qu'elle juge positif. Cependant, elle reconnaît

avoir fait face à des difficultés financières. « Je précise, que les dons ne couvrent pas les frais annexes, et je travaille sur mes deniers personnels. La patience, la persévérance, l'empathie et le désir de donner un sens à ma vie m'aident à ne pas baisser les bras. Quant aux projets à venir, je pense à l'acquisition d'un local dans un quartier bidonville, afin d'en faire un lieu de travail et de rencontres pour les plus démunis », espère-t-elle.

Par ailleurs, visitant le musée-galerie du Bassin du Congo, elle a laissé entendre: « Je ne m'y attendais pas, cette galerie-musée du Bassin du Congo est une vraie mise en valeur de la culture congolaise et africaine de l'art qui symbolise les échanges souhaités de nos jours sous de nouvelles formes. Cette richesse peut être transmise à des générations futures».

Des bénévoles voulant se joindre à cette association n'ont qu'à la contacter aux (+242) 06.802.73.13 / aassecongo@gmail.com ou en France par l'adresse suivante : BP 40115-40002 Mont-de-Marsan France, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Bruno Okokana

COUPE DU CONGO

Les huitièmes de finale débutent ce 29 juin

La Fédération congolaise de football a révélé les combinaisons des huitièmes de finale de la compétition.

Des rencontres alléchantes sont au menu, notamment celles qui vont mettre aux prises les équipes de la Ligue 1. L'Etoile du Congo affronte le samedi l'Interclub. Le lendemain, Tongo football club croisera la Jeunesse sportive de Talangai puis à Pointe-Noire, V Club Mokanda jouera contre Nico-Nicoyé.

Les autres rencontres paraissent, sur le papier, abordable pour les autres clubs de Ligue 1. L'AS Otho par exemple effectue le déplacement de Djambala pour en découdre avec Cara de la localité. Les Diables noirs vont accueillir le même dimanche l'AS Vegas qui a créé la sensation en éliminant le Club athlétique renaissance aiglons. L'AC Léopards va chercher sa qualification le même jour sur le terrain de Saint-Michel de Madingou. L'AS Cheminots sera reçue par Club des jeunes. Rappelons que ces quarts de finale débiteront le samedi par la rencontre BNG-FC Kondzo.

Les huit vainqueurs seront qualifiés pour les quarts de finale

Rude Ngoma (stagiaire)

CAN 2019

Mickael Poté meilleur buteur de la première journée

La rencontre Ghana - Bénin a bouclé, le 25 juin, la série des matches comptant pour la première journée du tournoi, faisant briller un joueur béninois.

Mickael Poté a non seulement inscrit le but le plus rapide de cette édition (2e mn) mais est aussi le premier joueur à inscrire un doublé. Au cours de cette première journée, douze matches ont été disputés pour vingt-sept buts marqués, soit une moyenne de 2,5 par match. Aucune rencontre ne s'est soldée sur un nul blanc. Le match Mali-Mauritanie a été le plus prolifique avec cinq buts.

Les Aigles du Mali possèdent la meilleure attaque de la première journée avec quatre buts. Lors de cette première journée, huit sélections sur vingt-quatre n'ont pas encaissé de but. Il s'agit de l'Égypte, de l'Ouganda, du Nigeria, du Maroc, de la Côte d'Ivoire, de l'Algérie, du Sénégal et du Cameroun. Sur les vingt-sept buts, cinq ont été inscrits sur penalty. Le Ghanéen John Boye a été le seul suspendu après la première journée. Pour l'instant, il n'y a eu aucun carton rouge direct, mis à part des deux jaunes écopé par le joueur ghanéen. La plupart des favoris n'ont pas eu des matches aisés. Le Ghana et la Guinée ont été contraints au partage de points par le Bénin et le Madagascar. L'Ouganda a battu la RDC 2-0 puis la Tunisie a été tenue en échec 1-1 par l'Angola.

James Golden Eloué